

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne*

*procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESEELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 décembre 2023**

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**PROGRAMME « ACTION COEUR DE VILLE » DE BÉTHUNE-BRUAY-LA-BUISSIÈRE - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION-CADRE 2018-2022 PRECISANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023-2026**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Par délibération n° 2018/CC166 en date du 19 septembre 2018, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est engagée à porter le programme Action Cœur de Ville de Béthune et Bruay-La-Buissière, et à signer la convention-cadre qui s'y rapportait. Cette convention, signée le 24 septembre 2018, fixe les modalités de mise en œuvre du programme pour une durée de 5 ans.

La première phase de déploiement du programme, formalisée dans l'avenant n°1 à la convention-cadre, a rendu possible la réalisation de nombreuses actions entre 2018 et 2022 œuvrant à la redynamisation des centres-villes, l'amélioration du cadre de vie des habitants et la production d'une offre attractive de logements en centre-ville. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a proposé de prolonger le déploiement d'Action Cœur de Ville pour un deuxième volet du programme sur la période 2023-2026.

Dès lors, il y a lieu de permettre la poursuite de la phase de déploiement du programme dans les communes de Béthune et Bruay-La-Buissière en signant un nouvel avenant confirmant les périmètres ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) actuels, et formalisant les modalités de mise en œuvre de la poursuite du programme, notamment le plan d'action global des communes (article 6) et la procédure d'évaluation des résultats de la première phase de déploiement (article 7).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et urbanisme » du 27 novembre 2023, il est proposé à l'Assemblée, d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°2 « Mise en œuvre du programme sur la période 2023-2026 » à la convention cadre « Action Cœur de Ville » selon le projet ci-joint. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°2 « Mise en œuvre du programme sur la période 2023-2026 » à la convention cadre « Action Cœur de Ville » selon le projet ci-joint.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**



**THELLIER David**

## Avenant n°2

### A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE BETHUNE ET BRUAY-LA-BUISSIÈRE

### MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR LA PERIODE 2023-2026

#### ENTRE

- La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane représentée par son président Olivier GACQUERRE, en vertu d'une délibération en Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 ;
- La commune de Béthune, représentée par son maire Olivier GACQUERRE, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2023 ;
- La commune de Bruay-La-Buissière, représentée par son maire Ludovic PAJOT, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

#### ET

- L'Etat, représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Béthune, Eddie BOUTERRA
- La Banque des Territoires, représentée par Sandrine BONNOT,
- Le groupe Action Logement Services, représenté par Roger THIRIET,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par XXXXXXX
- L'Etablissement Public Foncier Pas-de-Calais représenté par Catherine BARDY – Directrice Régionale
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par XXXXXXX
- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois, représentée par Carole BOGAERT – Directrice

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour les villes de Béthune et Bruay-La-Buissière, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de Ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale (NPNRU, QPV et ERBM dans le cas présent), est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité des deux villes-centres et leur impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par les villes et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, au titre des villes de Béthune et Bruay-La-Buissière, à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

- En particulier :
  - **L'Etat** s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles. Au-delà de cet accompagnement, l'Etat soutient l'investissement des communes par l'intermédiaire du Fonds Verts et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
  - **Les collectivités** s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme, réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
  - **Les partenaires financeurs** s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvés.
  
- Et plus particulièrement :
  - **Le Conseil régional des Hauts-de-France** s'engage à :
    - S'associer au pilotage et à la mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville en formalisant ce partenariat par la signature de cet avenant n°2 ;
    - A participer dans ce cadre à la gouvernance mise en œuvre ;
    - A contribuer, en coordination avec les partenaires signataires, à la mise en œuvre opérationnelle du projet de redynamisation du cœur de ville, par la mobilisation des politiques régionales existantes et d'un dispositif dédié, ciblé sur les projets concourant à l'attractivité et au développement des centres-villes.

En complément des interventions au titre des dispositifs régionaux de droit commun, le Conseil régional des Hauts-de-France pourra ainsi soutenir les opérations inscrites dans la convention qui correspondent aux priorités d'intervention de la Région au regard des objectifs de Rev 3 et de renforcement des centres-villes, ceci dans la limite d'un montant total de 500 000 € par commune du binôme Béthune - Bruay-La-Buissière.

- L'**Agence Nationale de l'Habitat** (ANAH) joue un rôle crucial dans la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs des villes moyennes. Les objectifs de l'ANAH dans le cadre du programme Action Cœur de Ville sont principalement :
  - o La rénovation de l'habitat privé : l'ANAH apporte des aides financières aux propriétaires occupants ou bailleurs pour rénover leurs logements. Ces subventions visent à améliorer la qualité des logements, à les rendre plus économes en énergie et à les adapter aux personnes en situation de handicap
  - o La revitalisation des commerces et des locaux professionnels : l'ANAH soutient également la rénovation des locaux commerciaux et des entreprises dans les centres-villes afin de favoriser le développement économique local
  - o La lutte contre la vacance des logements : l'ANAH encourage la transformation des logements vacants en habitations occupées, ce qui contribue à dynamiser les quartiers et à prévenir la dégradation urbaine.

- **Action Logement** s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires.

Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat et l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et a démontré son adéquation avec les spécificités du territoire sur l'Acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur les immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md€ de la Participation des employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027.

Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

- **La Banque des Territoires**, partenaire du programme Action Cœur de Ville dès son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires du dispositif par la mobilisation de moyens en ingénierie, l'apport de financements (prêts et investissements) et la sécurisation des projets via l'outil de consignation.



La Banque des Territoires souhaite accompagner la seconde phase du programme sur la période 2023-2026 dans la concrétisation des projets répondant aux enjeux de la transformation écologique, du développement économique et commercial, et des mutations démographiques. Elle élargit son périmètre d'intervention aux centralités complémentaires au centre-ville, à savoir les quartiers de gare et les entrées de ville. La Banque des Territoires mobilise ses moyens afin d'éviter toute rupture dans le déploiement des projets.

- **L'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France** s'engage à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du programme, conformément aux dispositions de son programme pluriannuel d'interventions 2020-2024 adoptées par son conseil d'administration du 29 novembre 2019. Les modalités d'interventions correspondantes seront précisées dans le cadre des conventions opérationnelles qui pourraient être établies avec les communes et l'agglomération en fonction de l'évolution des projets.

Le présent avenant couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 Décembre 2026.

## Article 2. Les ambitions du territoire

### Le projet de territoire de la CABBALR :

Bien que densément peuplée, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane repose sur une organisation multipolaire et présente des caractéristiques périurbaines et rurales significatives avec une part importante de communes de moins de 2000 habitants et des terres agricoles qui couvrent 60% de sa superficie. Fruit de la fusion de plusieurs EPCI, elle est reconnue comme un territoire composé d'espaces de typologies différentes, avec des fonctionnalités et une histoire propre et requiert de ce fait une approche intégratrice.

Le projet de territoire adopté le 6 décembre 2022 fonde une nouvelle ambition : celle de construire collectivement un territoire « 100% durable », écologiquement, socialement et économiquement.

Face aux enjeux environnementaux, sociaux, technologiques et démocratiques, une nouvelle étape doit être franchie pour inscrire l'agglomération dans un mode de développement durable avec comme finalités le bien être des habitants et la cohésion sociale.

Le projet de territoire a été l'occasion pour les élus communautaires et communaux de se saisir de cette mutation « positive » et de déterminer ainsi le cadre stratégique qui inscrira les politiques de l'agglomération dans la résolution des enjeux identifiés à l'horizon de la prochaine décennie. Il répond dans ce sens aux principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance affichés au sein du pacte de gouvernance approuvé en juin 2021, qui consolide la place des communes dans le processus décisionnel et situe les habitants au centre des préoccupations.

Cette prise en compte des défis énergétiques, environnementaux, sociaux, économiques et la conduite du changement qui s'y rattache se traduira par davantage de sobriété en matière de consommations (foncière, des ménages, énergétiques...), de solidarité et de coopérations, de soutien envers l'innovation (sociale, servicielle, technologique...) et de prise d'initiatives.

Pour autant, renforcer l'idée d'appartenance à un territoire, lutter contre les fractures sociale et territoriale, améliorer la qualité de vie de ses habitants, réduire les inégalités ne peuvent pas s'envisager sans investir pleinement le sujet des services et de leur niveau d'accès. La CABBALR a dans ce sens renforcé une démarche de coopération avec ses communes membres pour faciliter l'accès aux services et mettre de la « cohésion spatiale » rassemblant ruralité et urbanité. C'est dans cet esprit que les élus de la CABBALR ont retenu comme modèle d'organisation celui du territoire polycentrique dit « de la demi-heure ».

Autour de Béthune capitale administrative et chef-lieu de l'Arrondissement, l'agglomération est organisée en bassins de vie ; un réseau de communes qui concilient des services relais et de centralité (Bruay-La-Buissière, Lillers, Isbergues, Noeux les Mines, Auchel...). Ces communes offrent à leurs habitants un accès à des services et des fonctionnalités de proximité qu'il convient de préserver et de renforcer. Cette organisation polycentrique est identifiée comme un atout pour mailler le territoire, limiter les temps d'accès aux services et fait sens avec les objectifs du dispositif Petites Villes de Demain.

Pour mettre en mouvement et en récit cette nouvelle trajectoire à l'échelle du territoire et impliquer le plus grand nombre dans la conduite du changement annoncé, la démarche de concertation menée par la CABBALR a reposé sur divers temps et outils participatifs menés directement au contact des habitants.

La vision stratégique et globale du territoire permettant de capitaliser et de réinvestir l'ensemble de travaux et contributions émises au cours de ces étapes de concertation et d'arbitrage a abouti à 4 priorités qui constituent le socle de la déclinaison du programme opérationnel et répondent à l'ambition de faire de la CABBALR « l'agglomération 100% durable » :

- **Renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants**
- **S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature**
- **Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire**
- **Accélérer les dynamiques de transition économique**

### **Article 3. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville**

Les communes de Béthune et Bruay-La-Buissière s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Le pilotage des actions dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville est assuré par Rémy DEUNETTE, coordinateur Action Cœur de Ville – Petites Villes de Demain à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Mail : [remy.deunette@bethunebruay.fr](mailto:remy.deunette@bethunebruay.fr) ; Téléphone : 03.62.61.48.57 / 06.85.16.94.59

## **Article 4. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la collectivité complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## Article 5. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

### 5.1. Description des périmètres d'intervention

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022. Les communes de Béthune et Bruay-La-Buissière ont souhaité conserver les périmètres ORT qu'elles avaient retenus pour la première phase du dispositif.

#### Pour Béthune :

La ville de Béthune a choisi de poursuivre la stratégie qu'elle mène dans le cadre d'Action Cœur de Ville pour le second volet du dispositif. Estimant que son attractivité et son image ne reposent pas uniquement sur le centre-ville, le projet Action Cœur de Ville que la ville de Béthune mène se décline sur 6 secteurs, ayant chacun une vocation particulière, mais répondant tous aux 5 axes du programme Action Cœur de Ville dans une approche transversale.

**L'hypercentre** de Béthune est le quartier majeur et emblématique de la commune, et participe grandement à son rayonnement régional, en témoignent les nombreuses manifestations qui y sont organisées. Le quartier contribue pleinement à la notoriété de la ville et de l'agglomération. Élément de centralité structurante, et de convergence des déplacements urbains, regroupant équipements culturels et patrimoniaux, scolaires, services administratifs et de santé, commerces traditionnels, il fait l'objet d'une campagne d'investissement ambitieuse.

La Ville agit d'ailleurs pour la redynamisation de son hypercentre, en agissant notamment sur la résorption des friches urbaines et des bâtiments vacants avec comme visée principale la programmation de logements neufs permettant de répondre à la demande des habitants et des nouveaux résidents, permettant l'accès à un cadre de vie placé sous le signe de la proximité, et alliant flânerie, festivité, histoire et culture.

**La Gare d'Eau** est idéalement située entre le centre-ville historique et les zones d'activité économique du Nord de la ville. En sa qualité de « poumon vert » de la Ville, elle fait l'objet d'un profond attachement des Béthunois et des habitants des communes voisines qui parcourent les 2,7 kilomètres de chemins pour flâner en famille, pratiquer leurs activités sportives ou contempler la faune et la flore qui la composent.

Rattachée au programme de la Chaîne des Parcs, la Gare d'Eau a pour vocation de maintenir et de renforcer son attractivité en accueillant sur son périmètre de nouveaux aménagements destinés aux loisirs, à la pratique des activités sportives ou à l'accueil de camping-cars entre autres. Ces éléments font l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du dispositif S'Green + de la Banque des Territoires, contribuant à l'élaboration d'une stratégie globale d'aménagement du site pour œuvrer au

développement du tourisme éco-responsable et de la sensibilisation à la protection de la faune et de la flore locales.

**La rue de Lille** est l'une des artères principales de la commune permettant l'accès direct vers le centre-ville.

C'est un quartier dense, avec un habitat diversifié et un tissu commercial significatif, mais qui pour autant ne bénéficie pas d'une réelle identité et d'une image positive. De nouvelles infrastructures, la modernisation d'équipements et des réflexions sur le réaménagement du cœur de quartier (ancienne friche Norelec) sont à l'étude dans le but de remédier à ces éléments de constat.

Déjà identifiée par la commune comme un enjeu majeur de sa revitalisation, la rue de Lille, en sa qualité d'entrée de ville, occupera une place d'autant plus importante dans le programme Action Cœur de Ville qu'elle est concernée par la dynamique de restructuration des entrées de ville promue dans le second volet du programme.

**Le pôle Gare / quartier de l'horlogerie** est situé en plein centre-ville. Carrefour géographique en pleine mutation, le pôle gare a su effacer les traces de son passé industriel et révèle progressivement son vrai visage. Il est le connecteur Nord / Sud de la ville entre quartiers résidentiels, zone commerciale et centre-ville historique.

**Le Mont Liébaut** est un quartier d'habitat social, majoritairement collectif, et isolé de l'hypercentre du fait de la présence du faisceau ferroviaire, créant une coupure urbaine.

Les opérations de démolition/réhabilitation de logements et de réaménagement de la voirie programmée dans le cadre du PNRU ont permis au quartier d'améliorer le cadre de vie des habitants et son image. La poursuite du PNRU, au même titre que celle du programme ACV, permettra à la Ville de finaliser la transformation du quartier par le biais d'interventions nouvelles qui viendront valoriser les investissements déjà consentis et accroître leur portée sur le quartier.

**La Rotonde 1** : ancienne rotonde ferroviaire, elle est réhabilitée au milieu des années 80 pour devenir le 37<sup>ème</sup> magasin de l'enseigne Auchan. La Rotonde accueille aujourd'hui une trentaine d'enseignes nationales dans sa galerie. Au fil des années, la zone de la rotonde s'est élargie avec la création de la rotonde 2, composée d'enseignes nationales et de commerces indépendants. L'extension des zones commerciales en périphérie a toutefois fragilisé cette seconde zone qui souffre également d'un aménagement et d'une visibilité non satisfaisante. Le secteur de la Rotonde 2, hors périmètre ACV/ORT, a vocation à évoluer vers d'autres activités.

Par ailleurs, la ville de Béthune s'engage à actionner sa minorité de blocage au sein du syndicat de copropriété du centre commercial de la Rotonde, dans le cas où un projet privé d'ampleur, susceptible de porter préjudice, menacer ou déstabiliser le tissu commercial du centre-ville viendrait à se présenter.

## Pour Bruay-La-Buissière :

L'ambition simple mais forte du projet Cœur de Ville de Bruay-La-Buissière est de créer l'identité du centre-ville en recherchant des synergies entre les polarités urbaines, de services, de commerces, de culture et d'habitat, existantes ou en devenir, que sont la Cité des Electriciens, le Parc de la Lawe, le Pôle de coopération économique sur le site de l'écoquartier des Alouettes, le pôle sport et loisirs du Stade Parc...

Les actions menées dans le quartier du Centre à Bruay vont permettre d'agir sur la recomposition spatiale du cœur de ville, sur la capacité à ancrer les habitants du quartier, sur l'accueil des nouveaux ménages, sur la redynamisation et la concentration des activités économiques dans le centre-ville dans l'optique de redonner à ce quartier une véritable fonction de centralité urbaine.

Le projet global mené doit à ce titre permettre de répondre à un certain nombre d'objectifs prioritaires permettant d'œuvrer à la revitalisation du centre-ville. La diversification de l'offre d'habitat et de logement contribuera pleinement à ancrer les populations dans le centre-ville, ancrage rendu possible par le renforcement du socle commercial et de service. Le développement des liaisons douces (piétons et vélos notamment) consistera à renforcer les interconnexions entre les lieux d'habitation et les pôles structurants du centre-ville apportant de fait une cohérence globale de l'ensemble urbain de l'hypercentre bruaysien.

Plus largement, l'objectif est d'inscrire Bruay-La-Buissière comme une polarité à l'échelle du Bassin Minier en renforçant les dynamiques impulsées par l'ERBM, connectée à l'ensemble de son réseau et notamment en tant qu'une des portes d'entrée de la Chaîne des Parcs que développe le Pôle Métropolitain de l'Artois et que décline à l'échelle locale la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay.

### 5.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

## **Article 6.      Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire**

Le présent avenant vaut convention d'Opération de revitalisation du territoire pour les villes de Béthune et Bruay-La-Buissière, et l'intercommunalité de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Les périmètres ORT retenus par les deux communes dans l'avenant n°1 ont été conservés à l'identique dans le cadre du présent avenant.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

*Le dispositif OPAH-RU a fait l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les communes de Bruay-La-Buissière et Béthune en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022. L'OPAH-RU s'inscrit dans la continuité des orientations du programme local de l'habitat 2019-2025 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay allant dans le sens d'un rééquilibrage de la croissance démographique en faveur des polarités subissant la concurrence périurbaine. Les périmètres d'intervention, définis par la convention OPAH-RU de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, ciblent les quartiers situés en centre-ville de Béthune et Bruay-La-Buissière, et s'intègrent pleinement dans le périmètre ORT défini pour les deux communes. Les études pré-opérationnelles sur l'OPAH-RU ont permis de définir neuf axes d'intervention jugés comme prioritaires dans le cadre de l'amélioration de l'habitat :*

- Transition énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique ;*
- Résorption de la vacance résidentielle ;*
- Adaptation des logements à la perte d'autonomie ;*
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;*
- Repérage, accompagnement et redressement des copropriétés en difficultés ;*
- Diversification et amélioration de l'offre de logements ;*
- Valorisation du patrimoine bâti ;*
- Adaptation morphologique du tissu commercial ;*
- Réaménagement des espaces publics*

*Le dispositif Action Cœur de Ville, au même titre que le programme Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), ainsi que du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), contribue fortement à faire du renforcement des centralités une priorité. L'amélioration des conditions de logement en centre-ville en est d'ailleurs un élément déterminant : elle conditionne le maintien et l'installation des populations dans les logements situés en centre-ville. Les flux de populations ainsi générés favoriseront l'attractivité des services, commerces et espaces publics de proximité, œuvrant plus globalement au renforcement des pôles de centralité que sont les centres-villes.*

*Les OPAH-RU de Bruay-La-Buissière et Béthune sont essentielles pour répondre aux différents enjeux du développement des centres-villes.*



## Article 7. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

### 7.1. Plan d'action global :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville		
1.2 - Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPNRU, ORI		
FA 1	CABBALR	Suivi et animation d'une OPAH-RU
1.6 - Adaptation de l'habitat au vieillissement et intergénérationnel		
FA 61	CABBALR	Requalification de l'ancienne clinique Sainte Barbe
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré		
2.2 - Action foncière et immobilière		
FA 48	Béthune	Programmation de l'ensemble immobilier de la Galerie des Treilles
FA 65	Béthune	Entrées de Ville / Transformation des Zones Commerciales 2023
2.4 – Modernisation des commerces : numérique et innovation		
FA 51	Bruay-La-Buissière	Poursuite et évolution de la carte <i>Ma Ville, Mon commerce</i>
2.5 – Développement et harmonisation des commerces		
FA 43	Béthune	Signalétique commerciale
FA 64	Béthune	Bâtiment tertiaire LinkCity au Pôle Gare
Axe 3 – Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions		
3.1 – Diagnostic, études et stratégies		
FA 41	Béthune	AMO Plan de Mobilité Durable
3.3 – Stationnement : infrastructures et politique		
FA 59	CABBALR	Parking relais TER Sud – Pôle Gare de Béthune
3.4 – Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif		
FA 57	CABBALR	Mise en œuvre du schéma directeur cyclable
FA 58	CABBALR	Déclinaison de l'AAP AVELO 2
FA 60	CABBALR	Aménagement de l'Eurovélo 5
3.6 – Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics		
FA 53	Bruay-La-Buissière	Diagnostic accessibilité PMR des espaces publics
Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine		
Axe 4.1 – Diagnostics, études et stratégies		
FA 52	Bruay-La-Buissière	Etude ambiancement du centre-ville – Sonothèque et mise en lumière de la ville

Axe 4.2 – Requalification de l'espace public		
FA 42	Béthune	Etude urbaine future friche Olympie et Jean Monnet II
FA 62	Béthune	Aménagement des places en hypercentre (Clémenceau, République-Joffre)
FA 63	Béthune	Etude requalification architecturale de l'axe Boulevard Poincaré
Axe 4.3 – Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines		
FA 45	Béthune	Mise en lumière du Beffroi
Axe 4.4 – Aménagements paysagers		
FA 54	Bruay-La-Buissière	Place Nature – Aménagement de la place de l'Europe
FA 55	Bruay-La-Buissière	Restructuration de la rue d'Alsace et aménagement d'une coulée verte
FA 56	Bruay-La-Buissière	Aménagement de la rue Hermant
Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville		
Axe 5.2 – Accès aux services publics		
FA 44	Béthune	Signalétique ville au global

7.2. Programmation pluriannuelle

		2022				2023				2024				2025				2026			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
CABBALR	Axe 1 - De la reconstruction à la réhabilitation : vers une offre attractive de	Suivi et animation de l'OPAH-RU																			
		Régénération de l'ancienne clinique Sainte Barbe <i>(A déterminer)</i>																			
Béthune	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Signalétique commerciale																			
		Programmation de l'ensemble immobilier Galerie des Treilles																			
Bruay-La-Buissière		Bâtiment tertiaire LinkCity Pôle Gare																			
Béthune		Entrées de ville / Transformation de la ZAC Rotonde																			
		Poursuite et évolution de la carte <i>Mé ville, Mon commerce</i>																			
Bruay-La-Buissière		AMD Plan de Mobilité Durable																			
CABBALR	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Diagnostic accessibilité PMP des espaces publics																			
		Mise en œuvre du schéma directeur cyclable																			
Béthune		Déclinaison de l'AAP AVELO 2																			
		Parking relais TER Sud - Pôle gare de Béthune																			
Béthune		Aménagement de l'Eurovélo 5 (EV5)																			
		Etude urbaine de la future friche Olympique et Jean Monnet II																			
Béthune		Mise en lumière du Beffroi																			
		Requalification architecturale et paysagère de Boulevard Poincaré																			
Bruay-La-Buissière		Aménagement des places en hypercentre (Clémenceau, République-Joffre)																			
		Etude d'ambiance du centre-ville - Sonothèque et mise en lumière de la ville																			
Béthune		Place Nature -																			
		Aménagement de la place de																			
Bruay-La-Buissière		Restructuration de la rue d'Alsace et aménagement d'une coulée verte																			
		Aménagement de la rue Hermant																			
Béthune		Signalétique ville au global																			
Bruay-La-Buissière																					

## Article 8. Modalités d'évaluation et résultats attendus du programme

### 8.1. Calendrier prévisionnel de la démarche d'évaluation

La démarche d'évaluation du déploiement du programme ACV sur le territoire de la CABBALR s'étalera sur toute la durée du dispositif. Les indicateurs d'évaluation, ainsi que le calendrier prévisionnel de la démarche d'évaluation ci-joint ont été construits en collaboration avec les services de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) qui accompagnera le CABBALR dans la production et l'analyse des données. Le calendrier ci-joint précise les principales étapes constitutives de l'évaluation du dispositif.

Étapes	2027												2028	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
<b>1. Phase de cadrage (2 mois)</b>														
1.1 Première réunion du comité d'évaluation - Lancement de la démarche d'évaluation	S4													
1.2 Définition des éléments de cadrage														
<b>2. Phase de collecte des données (7 mois)</b>														
2.1 Définition des indicateurs d'évaluation retenus														
2.2 Recueil de données - Phase 1														
2.3 Réunion de suivi n°1 - Restitution intermédiaire des données														
2.4 Recueil des données - Phase 2														
2.5 Réunion de suivi n°2 - Bilan des données collectées														
<b>3. Phase d'analyse (3 mois)</b>														
3.1 Analyse des données collectées														
3.2 Rédaction du rapport d'évaluation														
3.3 Restitution du rapport d'évaluation final														

Comités de projet  
 (Dates précises à définir)

## 8.2. Méthode d'évaluation et outils mobilisés

Outil 1 – Recherche et analyse documentaire	
Identifier des éléments facilitant la compréhension et la réalisation du contexte communal, l'évolution des besoins, l'état des lieux, le bilan et apporter des sources d'information pour la réalisation du benchmark	
Cibles échantillon	Guide du programme Action Cœur de Ville Convention-cadre ACV Avenant à la convention-cadre ACV Projets réinventons nos cœurs de ville Rapports d'études locales / diagnostics territoriaux Dernières évaluations sur des projets antérieurs
Collecteur	Sources secondaires (qui existent indépendamment de l'évaluation) élaborées ou collectées par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le directeur de projet ACV</li> <li>• Les référents régionaux et départementaux ACV</li> </ul>
Traitement	Equipe en charge de l'évaluation du projet ACV ou des politiques publiques
Temporalité	L'analyse documentaire se fait généralement en amont des autres outils de collecte de données

Outil 2 – Analyse quantitative de données	
L'analyse quantitative permet d'établir un bilan des projets ACV et d'identifier l'évolution des besoins.	
Cibles échantillon	Reporting financier Résultats d'études locales quantitatives Données publiques : INSEE, Ministères, Observatoire des territoires, réseaux consulaires, CEREMA Données privées disponibles sur le marché Toutes autres données quantitatives accessibles
Collecteur	Sources secondaires (qui existent indépendamment de l'évaluation) élaborées ou collectées par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le directeur de projet ACV</li> <li>• Les référents régionaux et départementaux ACV</li> </ul>
Traitement	Equipe en charge de l'évaluation du projet ACV ou des politiques publiques
Temporalité	L'analyse quantitative se fait généralement en amont des autres outils de collecte de données

### 8.3. Objectifs et questions évaluatives

Les résultats attendus du programme ont été suivis et seront évalués prochainement suivant les modalités précisées précédemment. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués ont été choisis en cohérence avec les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre du programme.

Les indicateurs retenus dans le cadre de ce référentiel d'évaluation ont été adaptés aux questions évaluatives déterminées en amont de l'évaluation, ainsi qu'aux sources de données disponibles pour le recueil de ces données. Ces tableaux de bord seront mis à jour au-delà de la signature de l'avenant et seront actualisés au fur et à mesure de la démarche d'évaluation.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Périmètre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de logements insalubres est réduit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de logements vacants</li> </ul>	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement  Zéro Logement Vacant (Données LOVAC)  Service Habitat (CABBALR)	Commune
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de logements subventionnés par l'ANAH</li> </ul>	ANAH  Service Habitat (CABBALR)	Commune
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du nombre de logements mis aux normes de salubrité</li> </ul>	ANAH  Service Habitat (CABBALR)	Commune
<ul style="list-style-type: none"> <li>La performance énergétique des logements est améliorée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du nombre de logements rénovés énergétiquement</li> </ul>	Service Habitat (CABBALR)	Commune / EPCI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux logements sont construits de manière contrôlée et mesurée dans une logique de renouvellement urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du taux de vacance globale des logements</li> </ul>	ANAH  Service Habitat (CABBALR)	Centre-ville
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du taux de vacance structurelle des logements</li> </ul>	ANAH  Service Habitat (CABBALR)	Commune

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Périmètre
• L'offre commerciale est attractive, pérenne et diversifiée	➤ Nombre de commerces par type d'activités	Observatoires du commerce de Béthune et Bruay-La-Buissière	Commune
➤ L'installation de nouveaux commerçants est facilitée	➤ Evolution du nombre de commerces installés depuis moins de deux ans	CCI Artois Observatoires du commerce de Béthune et Bruay-La-Buissière	Commune
	➤ Evolution du taux de vacance commerciale	Observatoires du commerce de Béthune et Bruay-La-Buissière	Commune
➤ L'adaptation des commerces aux enjeux numériques est facilitée	➤ Nombre de commerces accompagnés dans la transformation numérique	CCI Artois Observatoires du commerce de Béthune et Bruay-La-Buissière	Commune

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Périmètre
➤ Les transports en commun sont favorisés	➤ Evolution de la fréquentation des transports en commun	Artois Mobilités SNCF	Commune
➤ Les modes de déplacement doux sont favorisés	➤ Part modale des déplacements doux (piétonne, vélo, ...)	Enquêtes Ménages Déplacements (enquête locale)	Commune
	➤ Part modale des véhicules électriques	Enquêtes Ménages Déplacements (enquête locale)	
➤ De nouveaux aménagements cyclables sont créés	➤ Evolution du nombre de kilomètres de voies cyclables	Artois Mobilités	Commune / Centre-ville

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Périmètre
➤ Le centre-ville est mis en valeur	➤ Nombre de chantiers en cours ou finalisés	Services municipaux  Avenant à la convention-cadre ACV	Commune

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs			
Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Périmètre
➤ L'offre d'équipements publics augmente et est pérennisée	➤ Evolution du nombre d'équipements publics implantés en centre-ville	Base Permanente des Equipements (BPE INSEE)	Centre-ville
➤ L'offre d'équipements publics est plus accessible en centre-ville	➤ Nombre d'équipements de formation créés en centre-ville	Services municipaux	Centre-ville
	➤ Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinémas, salles de concert, Micro-folie, ...)	Services municipaux  Opérateurs privés	Commune
➤ De nouveaux lieux culturels sont implantés en centre-ville	❖ Nombre de pôles culturels créés en centre-ville	Services municipaux	Centre-ville



**Axe transversal – Intégrer les objectifs de la transition écologique à chaque démarche du projet Action Cœur de Ville**

Critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Périmètre
<p>➤ Les enjeux des transitions climatiques sont pris en compte dans la déclinaison des projets Action Cœur de Ville</p>	❖ Part des projets de mobilités douces sur l'ensemble des aménagements routiers	Artois mobilités Services municipaux	Commune
	❖ Part des projets de requalifications œuvrant à l'adaptation au changement climatique sur l'ensemble des projets de requalifications des espaces publics de la programmation	Convention-cadre ACV Avenant à la convention-cadre ACV	Centre-ville
	❖ Utilisation des aides aux travaux proposées par l'ANAH (nombre de subventions et montants)	ANAH Service Habitat (CABBALR)	Commune
	❖ Evolution du taux d'artificialisation des sols	INSEE AULA Service SIG (CABBALR)	EPCI

## **Article 9. Validation de l'avenant**

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

Les villes de Bruay-La-Buissière, Béthune, ainsi que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

## Signatures

A Béthune, le XXX

<b>Etat</b>	<b>Communauté d'Agglomération Béthune- Bruay, Artois Lys Romane</b>	<b>Béthune</b>
Eddie BOUTERRA Sous-Préfet de Béthune	Olivier GACQUERRE Président	Olivier GACQUERRE Maire
<b>Bruay-La-Buissière</b>	<b>Action Logement</b>	<b>Banque des Territoires</b>
Ludovic PAJOT Maire	Roger THIRIET Président du Comité Régional	Sandrine BONNOT Directrice territoriale Pas-de- Calais
<b>EPF</b>		
Catherine BARDY Directrice générale Hauts-de- France		

## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

- Actions livrées

Commune concernée ▼	Type d'activité ▼	Titre du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	N° Fiche action
Béthune	Étude	Etude commerciale, juridique et foncière en vu	2.3 - Animation e	Ville de Béthune	3
Béthune	Action	Création d'un observatoire du commerce Beth	2 - Axe 2 - Génér	Ville de Béthune	4
Béthune	Action	Application mobile de valorisation de l'offre co	2.4 - Modernisati	Ville de Béthune	9
Béthune	Étude	Etude de faisabilité économique centre JM 1 et	4.2 - Requalificat	CABBALR	16
Béthune	Étude	Projet Atlas : étude juridique pour définir le ca	2.4 - Modernisati	Ville de Béthune	18
Béthune	Étude	Etude urbaine secteur "place Clémenceau": étu	4.1 - Diagnostics,	CABBALR	20
Béthune	Étude	Etude urbaine de la future friche Olympie et Je	4.1 - Diagnostics,	Ville de Béthune	23
Béthune	Action	Scénographie intérieure Tour St Ignace et Beffr	4.3 - Réhabilitati	Ville de Béthune	29
Béthune	Action	Création d'un centre administratif municipal m	5.2 - Accès aux se	Ville de Béthune	33
Béthune	Action	Nouvel aménagement du parc Urbain du Mont	5.7 - Equipement	Ville de Béthune	34
Bruay-la-Buissière	Action	Boutique à l'essai	2.5 - Développen		7
Bruay-la-Buissière	Action	Accompagnement/Formation des commerçant	2.4 - Modernisati	Ville de Bruay-La-Bu	12
Béthune	Action	Accompagnement des commerçants dans la tr	2.4 - Modernisati	Ville de Béthune	11
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude urbaine secteur Europe: nouvelles mobil	3.1 - Diagnostics,	Ville de Bruay-La-Bu	22
Bruay-la-Buissière	Action	Réaménagement de la place Leclerc : lieu de re	3.5 - Logistique u	Ville de Bruay-La-Bu	25
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude mobilité activite et paysagement de la r	4.1 - Diagnostics,	Ville de Bruay-La-Bu	28
Béthune, Bruay-la-Buis	Étude	Etude de positionnement et modèle économiq	5.4 - Offre et acti	CABBALR	38
Béthune	Étude	Etude de programmation de l'ensemble immot	2.2 - Action fonci	Ville de Béthune	39
Béthune	Étude	AMO étude de Tiers-Lieu Centre Olympie	5.2 - Accès aux se	Ville de Béthune	AM 1
Béthune	Action	Réaménagement de la passerelle piétonne SNC	3.6 - Aménagem	Ville de Béthune	AM 3
Béthune	Action	Rénovation et mue numérique de la médiathè	5.4 - Offre et acti	Ville de Béthune	AM 5
Béthune	Action	Rénovation et mise en valeur du Beffroi	4.3 - Réhabilitati	Ville de Béthune	AM 7
Béthune	Action	Déploiement d'un réseau de fibre noire (FON)	5.3 - Nouveaux se	Ville de Béthune	AM 9
Béthune	Action	Rénovation du Jardin Public	4.5 - Nature en vi	Ville de Béthune	AM 13
Bruay-la-Buissière	Action	Aménagement d'espaces publics paysagers rue	4.4 - Aménagem	Ville de Bruay-La-Bu	AM 21
Bruay-la-Buissière	Action	Création d'un village de commerces solidaires	(2.7 - Economie ci	Ville de Bruay-La-Bu	AM 22
Béthune	Étude	Etude S'Green+ (Gare d'Eau)	4.1 - Diagnostics,	Ville de Béthune	47
Béthune, Bruay-la-Buis	Action	Recrutement d'un chef de projet Action Coeur	6 - Animation du	CABBALR	AM24

○ Actions en cours - financées

Commune concernée	Type d'activité	Titre du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Béthune, Bruay-la-Buis	Étude; Action	Suivi et animation d'une OPAH RU : lancement d'une étude	1 - Axe 1 - Génér	CABBALR	1	\$ 1 000 000,000	2020	2025
Béthune	Action	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement d'activité	2.7 - Economie c	Ville de Béthune	6	\$ 90 000,000	T3 2020	T3 2022
Béthune	Étude	Création d'un nouvel équipement multimodal en quartier AI	2.2 - Action fonc	Ville de Béthune	37	\$ 8 120 000,000	T2 2022	T1 2024
Béthune	Étude	AMO plan mobilité durable: étude, diagnostic des voiries, pl	3.1 - Diagnostics	Ville de Béthune	21	\$ 120 000,000	2020	2020
Béthune	Action	Réaménagement du quartier rue de Lille: développer mode	4.2 - Requalificat	Ville de Béthune	24		2020	2024
Béthune	Action	Réfection hyper qualitative des abords du théâtre	3.5 - Logistique u	Ville de Béthune	AM 14	\$ 660 000,000	T4 2018	T1 2020
Bruay-la-Buissière	Action	Restructuration d'îlots commerçants Tranche 1 - démolitior	2.2 - Action fonc	Ville de Bruay-La-Bi	AM 15	\$ 420 000,000	T4 2018	T2 2019
Bruay-la-Buissière	Action	Restructuration d'îlots commerçants Tranche 2 - Maitrise fr	2.2 - Action fonc	Ville de Bruay-La-Bi	AM 16	\$ 450 000,000	T4 2018	T2 2019
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude de maîtrise d'oeuvre des espaces publics du centre-vi	4.3 - Réhabilitati	Ville de Bruay-La-Bi	AM 17	\$ 520 000,000	T4 2018	T2 2019
Bruay-la-Buissière	Action	Préfiguration de la maison virtuelle du Projet et actions de c	4.2 - Requalificat	Ville de Bruay-La-Bi	AM 19	\$ 100 000,000	T1 2018	T3 2020
Béthune	Action	AMO Plan Mobilité Durable	3.1 - Diagnostics	Ville de Béthune	41 (suite n°21)	\$ 120 000,000	T1 2022	T3 2023
Béthune	Étude	Etude urbaine de la future friche Olympie	4.2 - Requalificat	Ville de Béthune	42	\$ 22 000,000	T3 2022	T4 2023
Béthune	Étude	Programmation de l'ensemble immobilier Galerie des Treille	2.2 - Action fonc	Ville de Béthune	46	\$ 42 800,000	T1 2022	T4 2023
Béthune, Bruay-la-Buis	Action	Déclinaison de l'AAP AVelo 2	3.4 - Mobilités d	CABBALR	58	\$ 280 000,000	T1 2022	T4 2024
Béthune	Action	Parking relais TER Sud - Pôle Gare de Béthune	3.3 - Stationnem	CABBALR	59	\$ 5 000 000,000	T3 2023	2028

○ Actions en cours

Commune concernée	Type d'activité	Titre du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Béthune, Bruay-la-Buis	Étude; Action	Suivi et animation d'une OPAH RU : lancement	1 - Axe 1 - Génér	CABBALR	1	\$ 1 000 000,000	2020	2025
Béthune	Action	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagne	2.7 - Economie c	Ville de Béthune	6	\$ 90 000,000	T3 2020	T3 2022
Béthune	Étude	Création d'un nouvel équipement multimodal	2.2 - Action fonc	Ville de Béthune	37	\$ 8 120 000,000	T2 2022	T1 2024
Béthune	Étude	AMO plan mobilité durable: étude, diagnostic c	3.1 - Diagnostics	Ville de Béthune	21	\$ 120 000,000	2020	2020
Béthune	Action	Réaménagement du quartier rue de Lille: dévé	4.2 - Requalificat	Ville de Béthune	24		2020	2024
Béthune	Étude	Etude difficultés de stationnement en coeur de	3.1 - Diagnostics	Ville de Béthune	AM 6	\$ 40 000,000	T3 2018	T4 2018
Béthune	Action	Réfection hyper qualitative des abords du théâ	3.5 - Logistique u	Ville de Béthune	AM 14	\$ 660 000,000	T4 2018	T1 2020
Bruay-la-Buissière	Action	Restructuration d'îlots commerçants Tranche : 2.2 - Action fonc	2.2 - Action fonc	Ville de Bruay-La-Bi	AM 15	\$ 420 000,000	T4 2018	T2 2019
Bruay-la-Buissière	Action	Restructuration d'îlots commerçants Tranche : 2.2 - Action fonc	2.2 - Action fonc	Ville de Bruay-La-Bi	AM 16	\$ 450 000,000	T4 2018	T2 2019
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude de maîtrise d'oeuvre des espaces public	4.3 - Réhabilitati	Ville de Bruay-La-Bi	AM 17	\$ 520 000,000	T4 2018	T2 2019
Bruay-la-Buissière	Action	Préfiguration de la maison virtuelle du Projet e	4.2 - Requalificat	Ville de Bruay-La-Bi	AM 19	\$ 100 000,000	T1 2018	T3 2020
Béthune	Action	AMO Plan Mobilité Durable	3.1 - Diagnostics	Ville de Béthune	41 (suite n°21)	\$ 120 000,000	T1 2022	T3 2023
Béthune	Étude	Etude urbaine de la future friche Olympie	4.2 - Requalificat	Ville de Béthune	42	\$ 22 000,000	T3 2022	T4 2023
Béthune	Étude	Programmation de l'ensemble immobilier Gale	2.2 - Action fonc	Ville de Béthune	46	\$ 42 800,000	T1 2022	T4 2023
Béthune, Bruay-la-Buis	Action	Déclinaison de l'AAP AVelo 2	3.4 - Mobilités d	CABBALR	58	\$ 280 000,000	T1 2022	T4 2024
Béthune	Action	Parking relais TER Sud - Pôle Gare de Béthune	3.3 - Stationnem	CABBALR	59	\$ 5 000 000,000	T3 2023	2028

o Actions abandonnées

Commune concernée ▼	Type d'activité ▼	Titre du projet	Sous axe ▼	Maître d'ouvrage	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement ▼	Date livraison ▼
Béthune	Étude	Etude de reconversion commerciale des friches pr 2 - Axe 2 - Génér Ville de Béthune			5	\$ 130 000,000	2020	2020
Béthune	Action	Implantation de totems numériques : valoriser ap 2.4 - Modernisat Ville de Béthune			10	\$ 10 000,000	2020	2020
Béthune	Étude	Projet Tchaomegots: étude sur les process et collr 2.7 - Economie c Ville de Béthune			17	\$ 22 500,000	2020	2020
Béthune	Étude; Action	Redonner une identité fonctionnelle de la Gare d'l 4.1 - Diagnostics, Ville de Béthune			26		2020	2022
Béthune	Action	Ambiancement sonore et mise en lumière de la Vi 4.2 - Requalificat Ville de Béthune			30	\$ 10 000,000	2020	2022
Béthune	Action	AMO Extension de la Chapelle Saint Pry et aména; 4.3 - Réhabilitati Ville de Béthune			31	\$ 50 000,000	2020	2020
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude prospective sur transfert de Carrefour Cont 2.1 - Diagnostics, Ville de Bruay-La-B			8	\$ 10 000,000	2020	2020
Bruay-la-Buissière	Action	Mise en place d'une conciergerie : services liés à l' 2.5 - Développen Ville de Bruay-La-B			14	\$ 50 000,000	2021	2021
Bruay-la-Buissière	Action	Ambiancer la ville: développer l'art urbain avec fr; 4.4 - Aménagem; Ville de Bruay-La-B			15	\$ 100 000,000	2020	2020
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude de restructuration du cinéma et de la médi; 5.4 - Offre et act Ville de Bruay-La-B			36	\$ 30 000,000	2021	2022
Béthune	Étude	Etude de faisabilité d'une salle polyvalente comm 5.2 - Accès aux s; Ville de Béthune			AM 2	\$ 50 000,000	T4 2018	T4 2018
Béthune	Action	AMO patinoire (finance, juridique, ingénierie, gesti 5 - Axe 5 - : Cons; Ville de Béthune			AM 4	\$ 164 910,000	T3 2018	T3 2021
Béthune	Action	AMO Ambiancement sonore et mise en lumière di 4.2 - Requalificat Ville de Béthune			AM 10	\$ 80 000,000	T3 2018	T4 2019
Béthune	Étude	Etude pour la création d'un modèle de société coi 2.1 - Diagnostics, Ville de Béthune			AM 11	\$ 50 000,000	T3 2018	T4 2018
Béthune	Action	Recrutement d'un technicien de salubrité logemer 1.3 - Accompagn; Ville de Béthune			AM 12	\$ 40 000,000	Avant 2018	T1 2018
Bruay-la-Buissière	Étude	Etude de programmation "Maison territoriale de l 5.2 - Accès aux s; Ville de Bruay-La-B			AM 18	\$ 0,000		
Bruay-la-Buissière	Action	Nouvel usage des parkings en sous-sol et gestion ( 3.3 - Stationnem; Ville de Bruay-La-B			AM 20	\$ 860 000,000	T1 2018	T4 2025
Bruay-la-Buissière	Action	Plan directeur de développement du projet et de l 5.3 - Nouveaux s; Ville de Bruay-La-B			AM 23	\$ 40 000,000	T4 2018	T3 2019

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

### **Béthune :**

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

La prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

- ✓ La Ville de Béthune estime que son attractivité, son image ne reposent pas uniquement sur le dynamisme de son centre-ville et c'est dans ce sens que le **projet Action Cœur de Ville a été décliné sur 6 secteurs**, ayant chacun une vocation particulière.

Ce projet répond aux axes du programme ACV selon une approche transversale intégrant innovation, transition énergétique et environnementale et promotion d'une ville durable et intelligente en concertation avec les habitants.

La Ville agit d'ailleurs pour la redynamisation de son hypercentre, en agissant notamment sur la résorption des friches urbaines et des bâtiments vacants avec comme visée principale : la programmation de logements neufs permettant de répondre à la demande des habitants et des nouveaux résidents, permettant l'accès à un cadre de vie placé sous le signe de la proximité, et alliant flânerie, festivité, histoire et culture.

**L'hypercentre de Béthune** est le quartier majeur et emblématique de la commune, et participe grandement à son rayonnement régional, en témoignent les nombreuses manifestations qui y sont organisées. Le quartier contribue pleinement à la notoriété de la ville et de l'agglomération. Élément de centralité structurante, et de convergence des déplacements urbains, regroupant équipements culturels et patrimoniaux, scolaires, services administratifs et de santé, commerces traditionnels, il fait l'objet d'une campagne d'investissement ambitieuse.

**La Gare d'Eau** est idéalement située entre le centre-ville historique et les zones d'activité économique du Nord de la ville. En sa qualité de « poumon vert », elle fait l'objet d'un profond attachement de la part des Béthunois et des habitants des communes voisines qui parcourent les 2,7 kilomètres de chemins pour flâner en famille, pratiquer leurs activités sportives ou contempler la faune et la flore qui la composent.

**La rue de Lille** est l'une des artères principales de la commune permettant l'accès direct vers le centre-ville. C'est un quartier dense, avec un habitat diversifié et un tissu commercial significatif, mais qui pour autant ne bénéficie pas d'une réelle identité et d'une image positive.

Déjà identifiée par la commune comme un enjeu majeur de sa revitalisation, la rue de Lille, en sa qualité d'entrée de ville, occupera une place d'autant plus importante dans le programme Action Cœur de Ville qu'elle est concernée par la dynamique de restructuration des entrées de ville promue dans le second volet du programme.

**Le pôle Gare / quartier de l'horlogerie** est situé en plein centre-ville. Carrefour géographique en pleine mutation, le pôle gare a su effacer les traces de son passé industriel et révèle progressivement son vrai

visage. Il est le connecteur Nord / Sud de la ville entre quartiers résidentiels, zone commerciale et centre-ville historique.

**Le Mont Liébaut** est un quartier d'habitat social, majoritairement collectif, et isolé de l'hypercentre du fait de la présence du faisceau ferroviaire, créant une coupure urbaine.

Les opérations de démolition/réhabilitation de logements et de réaménagement de la voirie programmée dans le cadre du PNRU ont permis au quartier d'améliorer le cadre de vie des habitants et son image. La poursuite du PNRU, au même titre que celle du programme ACV, permettra à la Ville de finaliser la transformation du quartier par le biais d'interventions nouvelles qui viendront valoriser les investissements déjà consentis et accroître leur portée sur le quartier.

**La Rotonde 1** : ancienne rotonde ferroviaire, elle est réhabilitée au milieu des années 80 pour devenir le 37ème magasin de l'enseigne Auchan. La Rotonde accueille aujourd'hui une trentaine d'enseignes nationales dans sa galerie. Au fil des années, la zone de la rotonde s'est élargie avec la création de la rotonde 2, composée d'enseignes nationales et de commerces indépendants. L'extension des zones commerciales en périphérie a toutefois fragilisée cette seconde zone qui souffre également d'un aménagement et d'une visibilité non satisfaisante.

Le secteur de la Rotonde 2, hors périmètre ACV/ORT, a vocation à évoluer vers d'autres activités. L'objectif : la densification de la zone Rotonde 1.

- ✓ Parmi les projets identifiés, 22 actions ont été réalisées depuis 2018, dont 14 ayant bénéficié d'un financement Action Cœur de Ville pour un montant total de **2,242 M€**.

5 actions ont été abandonnées ou réorientées, et 11 restent à engager.

Celles-ci ont pu clairement améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur de ces villes moyennes dans le développement du territoire n'est pas à démontrer.

#### **Exemples de réalisations :**

- Etude scénographie intérieure du Beffroi et de la Tour Saint-Ignace
- Etude de reprogrammation de la Galerie des Treilles
- Recrutement d'un manager de commerce en centre-ville
- Etude du schéma directeur urbain de la ville

- ❖ Un des **effets des réalisations achevées** est l'attractivité de la commune et son dynamisme constant.

En effet, grâce à la rénovation et à la valorisation de son patrimoine architectural et urbain riche, la Ville de Béthune attire toute l'année de nombreux visiteurs, qui s'émerveillent de l'architecture locale, de la Grand-place et de son célèbre beffroi.

Le symbole de Béthune a d'ailleurs été mis à l'honneur et le Beffroi a reçu sa première étoile par le célèbre Guide Vert Michelin. Le jury s'est attardé sur « 9 critères de sélection » avant d'attribuer une étoile au beffroi dans sa nouvelle édition 2023, ce qui signifie que le monument « *vaut la visite* ».

Rappelons que le beffroi a été rénové après 15 mois de travaux. En septembre 2021, les Béthunois ont redécouvert leur phare dans le cadre des Journées du Patrimoine.



Béthune fait d'ailleurs partie des « villes où il fait bon vivre ». Ce label "villes et villages où il fait bon vivre" est un moyen de promouvoir la qualité de vie dans la commune et d'attirer l'attention sur ses atouts auprès du grand public. Le label permet également de positionner la ville de manière positive dans les classements nationaux et de renforcer son image auprès des habitants et des différents acteurs économiques.

- ❖ En termes de **projets engagés**, la création d'un poste de manager de commerce en centre-ville pour la commune

A pu impulser une dynamique afin de renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes. Le rôle du manager de commerce centre-ville contribue à soutenir et accompagner l'armature commerçante. Les commerçants ont pu bénéficier d'aide et d'expertise lors de leur implantation dans le territoire. Cela passe par la prise de contact, des renseignements sur le commerce local, la mise en relation avec les acteurs locaux, les aides financières, les projets événementiels...

En termes de résultats, la commune peut être fière d'avoir 540 commerçants actifs, 7 associations de commerçants, un taux de vacance assez faible aux alentours de 9%.

Le manager est en lien permanent avec les commerçants et associations de commerçants. Par exemple, des petits déjeuners commerçants ont lieu chaque premier vendredi du mois, lieu incontournable pour échanger sur les projets à venir, sur leurs envies...

Le travail du manager du commerce au quotidien est aussi d'agir sur la vacance commerciale pour développer une offre diversifiée et complémentaire. Le manager du commerce fait la promotion du programme en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU), porté par la communauté d'agglomération en partenariat avec l'ANAH.

### **Bruay-La-Buissière :**

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

La programmation de la commune pour 2023-2026 s'appuie sur la même logique d'action transversale mêlant renouvellement urbain, renaturation et dynamisation commerciale du centre-ville et de l'hypercentre que dans le premier volet du programme. Dans l'esprit du programme, et dans une logique d'efficacité, la commune de Bruay-La-Buissière a choisi de concentrer ses efforts sur un seul périmètre d'intervention compact : **l'hypercentre**.

Quartier historiquement commerçant et chaland, **l'hypercentre** de Bruay-la-Buissière est toujours aujourd'hui le lieu de rencontre des Bruaysiens et Labuissierois, autour d'une offre de services diversifiée et d'une continuité du linéaire commercial bien implanté dans la rue Henri Cadot. La

commune œuvre aussi à développer les connexions entre son centre-ville, et ses nombreux espaces verts pour permettre l'accès rapide de ces lieux de détente aux habitants. C'est dans l'optique de la consolidation de ces deux logiques complémentaires que la commune mènera son action en faveur de la revitalisation de son centre-ville, reprenant les mêmes stratégies d'intervention que pour la première phase de déploiement du programme Action Cœur de Ville. Les réalisations du premier volet du programme ont permis de renforcer les dynamiques déjà à l'œuvre :

- ❖ **Redynamisation commerciale** : Pour y œuvrer, la commune de Bruay-La-Buissière mène une politique de développement commercial ambitieuse, reposant sur la mobilisation de plusieurs outils.
  - La commune poursuit son accompagnement en matière de sensibilisation des commerçants au numérique. L'objectif du dispositif est de pouvoir former les commerçants à l'usage des outils numériques leur permettant de s'adapter aux nouveaux modes de consommation (essor du commerce en ligne, et du marché de l'occasion, modes de consommation plus responsables, économie sociale et solidaire, circuit court, ...), mais aussi aux évolutions technologiques et numériques (notamment en aidant les commerçants à utiliser internet et les réseaux sociaux pour communiquer sur leur activité).
  - L'accompagnement au numérique mis à disposition des commerçants a débouché sur la création du dispositif *Ma Ville, Mon commerce*, qui permet aux clients des commerces partenaires de cagnotter de l'argent sur leur carte en faisant leurs achats dans les commerces du centre-ville, et de le décagnotter chez les autres commerçants participants, permettant ainsi de favoriser l'activité commerciale en centre-ville.
- ❖ **Renouvellement urbain et requalification des espaces publics** : La commune poursuit sa politique de renouvellement urbain, en complémentarité de la redynamisation de son tissu commercial. En ce sens, plusieurs études ont été menées pour permettre à la commune d'intervenir au mieux sur ces espaces publics : étude de réaménagement de la place de l'Europe et étude de maîtrise d'œuvre des espaces publics entre autres. D'autres réalisations plus concrètes ont aussi pu voir le jour lors de la première phase de déploiement du dispositif et ont pleinement contribué au renouvellement des espaces publics de l'hypercentre. A ce titre, deux projets semblent emblématiques de la dynamique de renouvellement urbain impulsé par la commune :
  - Le réaménagement de la place Leclerc : situé en plein centre-ville, la place Leclerc est implantée au cœur de l'hypercentre, et est historiquement un lieu de rencontre et de sociabilité, notamment en raison de l'implantation du café *Le Jenkins*, en face du lycée Sadi Carnot. La commune a déjà procédé à la démolition de l'ancien café et au réaménagement de la place par le terrassement de l'espace laissé vacant, tout en laissant une place à la nature en centre-ville (espaces verts et plantation pour désimpermeabiliser les sols). La place Leclerc est dorénavant plus lisible qu'auparavant sur le plan architectural, et conserve toutefois la fonction de centralité qu'elle a toujours occupée.
  - La restructuration de l'îlot Doyelle : Situé à proximité immédiate de l'hôtel de ville, l'îlot Doyelle était un ensemble immobilier vacant. Dans l'optique de reconfigurer la place de l'hôtel de ville et d'agir sur la requalification des espaces publics de centre-ville, la commune a procédé à la démolition de cet îlot. Cette première phase du projet permettra l'implantation d'un nouvel îlot composé d'un rez-de-chaussée commerçant, ainsi que

l'aménagement de connexions entre le pôle administratif autour de l'hôtel de ville et le pôle culturel formé par la médiathèque et le cinéma *Les Etoiles*.

L'intervention de Bruay-La-Buissière dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville se structure donc autour des deux axes précédemment cités. La première phase de déploiement du programme, bien qu'elle ait permis à de nombreuses réalisations structurantes de voir le jour, a aussi permis d'identifier les facteurs facilitants et limitants :

- **Facteurs limitants :** La commune de Bruay-La-Buissière, comme de nombreuses autres communes, est victime de la réduction des capacités financières des collectivités territoriales. Ce constat amène la commune à étaler dans le temps le financement des projets qu'elle mène, allongeant de fait le délai de leur réalisation. Les moyens financiers disponibles pour le programme peuvent parfois être insuffisants pour couvrir tous les besoins de rénovations et de revitalisation du centre-ville, obligeant les communes à hiérarchiser ses projets.
- **Facteurs facilitants :** Le programme Action Cœur de Ville permet d'activer un certain nombre de leviers bénéfiques dans le cadre des opérations de revitalisation de leur centre-ville :
  - Il permet de faciliter l'accès de la commune à des financements fléchés « Action Cœur de Ville » en ingénierie, comme pour le passage à l'opérationnel des actions ;
  - Il favorise la candidature de la commune à des dispositifs de droit commun
  - Le programme Action Cœur de Ville vient en complémentarité des autres dispositifs déjà à l'œuvre sur la commune pour œuvre à son renouvellement (NPNRU, Quartiers Politique de la Ville, ERBM...)

Ainsi le programme Action Cœur de Ville dans sa première phase de déploiement aura permis à Bruay-La-Buissière de revitaliser son centre-ville tout en améliorant la qualité architecturale de son centre-ville. Les investissements publics et la mobilisation des outils de financement ont permis de renforcer les processus déjà à l'œuvre, tout en impulsant de nouvelles dynamiques favorables au renouvellement urbain et architectural du centre-ville.

Le programme Action Cœur de Ville aura enfin permis de faire revenir les investissements privés dans le centre-ville, en témoignant les deux projets de requalification de la friche de l'ancien hôpital Sainte-Barbe (maîtrise d'ouvrage CABBALR) et de la Résidence Alsace (maîtrise d'ouvrage commune) en résidence Sénior.

## Annexe 2 : Liste et détails des fiches action qui composent le plan d'action

### Fiches action Béthune :

Titre du projet	AMO Plan Mobilité durable
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	

Description générale	<p>Carrefour de la mobilité, Béthune est la porte d'entrée du territoire et concentre une importante logistique industrielle et du transport à la personne. L'environnement et la santé des habitants en subissent les impacts, de même que des problématiques de circulation en ville et de stationnement.</p> <p>Afin de remédier à cela, la Ville souhaite engager une étude d'envergure par le biais d'une AMO qui établira un diagnostic précis de l'état des voiries, du plan de circulation global, de la politique de stationnement et de la signalétique. Les conclusions opérationnelles devront permettre de dessiner un schéma phasé de la mobilité durable.</p> <p>Assurer une adaptation de la ville aux grands enjeux actuels (transition écologique, énergétiques, numériques, nouveaux usages et fonctions des villes ...) afin de construire La ville « moyenne » de 2030, attractive et résiliente.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fluidifier la circulation</li> <li>• Favoriser la cohabitation des différents modes de transport</li> <li>• Définir une feuille de route de la transformation du territoire en matière de protection de l'environnement et du changement des comportements</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse des Dépôts</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> </ul>
Coût total	120 000€
Financements Prévisionnels	A déterminer
Date de lancement	2022
Date de livraison	Eté 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un CCTP</li> <li>• Lancement d'une consultation</li> <li>• Réception des offres et analyse</li> <li>• Choix du prestataire</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison d'une étude de mise en œuvre opérationnelle</li> </ul>

Titre du projet	<b>Etude urbaine de la future friche Olympie et Jean Monnet II</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l’espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	Convention NPNRU
Description générale	<p>Dans le cadre du NPNRU, deux immeubles du quartier du Mont Liébaut vont faire l’objet d’une déconstruction afin de répondre aux ambitions du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inaugurée en 1992 en plein cœur du quartier du Mont Liébaut, quartier ANRU et QPV, le centre Olympie 92 a pour vocation d’offrir aux résidents du quartier des commerces de proximités et d’accueillir des organismes de différents horizons tels que la santé et la formation. Néanmoins l’architecture, la conception et l’aménagement du bâtiment révèlent des problématiques ne permettant d’apporter les évolutions nécessaires pour maintenir son rôle. Après plusieurs mois de réflexions sur la rénovation du bâtiment, le projet est abandonné en 2018 au profit de la reconstruction d’un nouveau centre programmé en 2021.</li> <li>• La tour Jean Monnet II est une ancienne résidence sociale dont la vocation a muté en centre d’accueil pour les associations du territoire à la fin des années 90. En grande partie vide d’occupants, l’imposant bâtiment scinde le quartier en deux et contraint la mobilité interne du quartier. De même, celui-ci prive le collège public Verlaine situé en proximité immédiate, de disposer d’infrastructures de transport en cohérence avec la sécurité requise pour ce type d’établissement.</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser une liste de scénarios sur le devenir de l’emprise foncière du centre Olympie 92 et Jean Monnet II en cohérence avec son environnement et en concertation avec son public</li> </ul>
Maitre d’ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque des Territoires - Caisse des Dépôts</li> </ul>
Coût total	22 000€ TTC
Financements Prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque des Territoires – Caisse des Dépôts : 22 000€</li> </ul>
Date de lancement	Septembre 2022
Date de livraison	Octobre 2023
Indicateurs d’avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d’un cahier des charges pour initier une étude flash CDC</li> <li>• Entretien avec le cabinet proposé et visite de terrain</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison de scénarios avec chiffrages</li> </ul>

Titre du projet	<b>Signalétique commerciale</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p><u>Contexte :</u> La ville de Béthune souhaite travailler sur un projet de « signalétique ville/commerces » qui consiste à mieux signaler et repérer les enseignes commerciales et donc, dynamiser le commerce.</p> <p>C'est une réflexion sur l'accueil, l'information et la découverte de la ville, dans une logique d'expérience de visite et de découverte. Ces panneaux commerciaux pourront apporter plus d'attractivité, de passage clientèle tout en se fondant dans le paysage urbain et les normes en vigueur.</p> <p><u>Mode opératoire :</u> Le but est d'identifier par quartier de la ville dont l'identité et la vocation des commerçants diffèrent.</p> <p>En rendant les parcours / directions intuitifs et agréables, la signalétique rend la ville plus accueillante auprès de ses usagers et elle peut ainsi œuvrer sur les différents atouts du centre-ville.</p> <p>Une réflexion sur le numérique pourrait également soutenir la réflexion dans une démarche Smart city.</p> <p>Cette démarche est un travail collaboratif avec les associations de commerçants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'orientation des riverains et des touristes de passage</li> <li>• La signalétique peut venir en renfort de l'attractivité d'une commune</li> <li>• Signalétique visible en voiture comme à pied pour inviter à la flânerie</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	A déterminer
Coût total	10 000€
Financements Prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Béthune</li> </ul>
Date de lancement	Eté 2023
Date de livraison	Printemps 2024

Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"><li>• Livraison des panneaux signalétiques</li></ul>

Titre du projet	<b>Signalétique ville au global</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l’espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p><u>Contexte :</u> La ville de Béthune souhaite travailler sur un projet de « signalétique ville » qui consiste à mieux signaler et repérer les équipements publics et structurants.</p> <p>Un travail de recensement est en cours sur les blocs publics par type de bâtiments.</p> <p>Ensuite, une réflexion de fléchage cohérente sera proposée afin de rendre la signalisation plus intuitive, dans l’ère du temps selon la typologie : culturel, administratif, sportif...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l’orientation des habitants et des personnes de passage à Béthune</li> <li>• Venir en renfort de l’attractivité de la commune</li> <li>• Harmoniser le mobilier urbain</li> <li>• Rendre mieux visible par toute la signalétique dans le site patrimoine remarquable</li> </ul>
Maitre d’ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	A déterminer
Coût total	A déterminer
Financements Prévisionnels	A déterminer
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d’avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison des panneaux signalétiques</li> </ul>



Titre du projet	<b>Mise en lumière du Beffroi</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l’espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Béthune développe une politique de valorisation de son patrimoine.</p> <p>Dans ce cadre, des travaux sont planifiés pour mettre en valeur un bâtiment emblématique de la Ville de Béthune : le Beffroi.</p> <p>Il est prévu la mise en place de projecteurs encastrés sur la Grand Place de Béthune, pour mettre en valeur l’intégralité de l’édifice (structure en grès, tour de ronde, flèche, etc.).</p> <p>La source lumineuse sera en LED, éclairage DMX pour permettre la création d’une multitude de jeux de couleur sur le bâtiment.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur le Beffroi pour son attractivité touristique</li> <li>• Renforcer son rayonnement culturel</li> <li>• Accroître la visibilité du monument</li> </ul>
Maitre d’ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	A déterminer
Coût total	180 000€
Financements Prévisionnels	A déterminer
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d’avancement	
Indicateurs de résultat	

<b>Titre du projet</b>	<b>Programmation de l'ensemble immobilier Galerie des Treilles</b>
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	Convention en cours de rédaction
<b>Description générale</b>	<p>La Galerie des Treilles est une galerie commerciale historique, implantée en centre-ville d'une emprise foncière de 2700m<sup>2</sup> et composé de 4 niveaux. La Galerie des Treilles accueille une galerie commerciale d'une vingtaine de cellules, des bureaux et des logements.</p> <p>Cet ensemble a perdu de sa dynamique et de son chaland. A présent loin des codes du commerce d'aujourd'hui, elle symbolise le déclin commercial de centre-ville propre à toute ville moyenne.</p> <p>L'étude de la reconversion commerciale de la Galerie des Treilles engagée en 2019 par l'EPARECA s'est clôturée en janvier 2021. Au-delà de la reprogrammation de la galerie commerciale, les conclusions ont abouti à la demande d'intervention de l'EPF pour réaliser une maîtrise complète de l'immeuble afin d'assurer l'accession de l'ANCT à la galerie mais également de pouvoir envisager une programmation des étages.</p> <p>En complément de l'étude EPARECA, l'EPF a demandé qu'une étude urbaine et architecturale soit conduite en parallèle de la rédaction de la convention. Celle-ci vise à définir la programmation et les modalités opérationnelles de la requalification du cœur d'îlot aujourd'hui occupé par la Galerie des Treilles. Le bureau d'étude MAES a été désigné pour mener l'étude, qui s'étend de mai à décembre 2023.</p> <p>La Ville projetait initialement un aménagement comprenant trois fonctions : une cellule commerciale unique en RDC accessible depuis la rue du Pot d'Étain ainsi que des espaces de bureaux dans les étages. Côté rue Louis Blanc, la création de logements de qualité.</p> <p>Sur la base des caractéristiques du projet (éléments programmatiques, calendrier, bilan financier, voire opérateur pressenti), et du rendu de la phase d'étude reprise dans la fiche action initiale, une phase 2, opérationnelle, sera lancée sous couvert d'une convention liant les différents acteurs : l'EPF, la commune, la communauté d'agglomération et l'ANCT.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de la convention avec l'ensemble des parties prenantes</li> <li>• Programmation : dossier du projet avec estimation sommaire et globale associée à un planning et un plan général de travaux</li> <li>• Diagnostic bâtementaire afin de constituer le dossier de programmation, un constat de l'état initial de la structure étant nécessaire. Cet élément permet à l'EPF, au moment de la prise de propriété, de traiter les mesures urgentes.</li> <li>• Lancement des démarches opérationnelles et du rachat des différents lots</li> </ul>

Maitre d'ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPF</li> <li>• ANCT</li> <li>• CABBALR</li> <li>• CDC/BDT</li> </ul>
Coût total	42 800€ HT
Financements Prévisionnels	Ville de Béthune : 42 800€ HT
Date de lancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enquête publique : 2022 (durée entre 18 et 24 mois)</li> <li>➤ Etude urbaine et architecturale : Mai 2023</li> </ul>
Date de livraison	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enquête publique : Mai 2023</li> <li>➤ Etude urbaine et architecturale : Décembre 2023</li> </ul>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement de la phase opérationnelle en 2023</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase de diagnostic</li> <li>• Phase de finalisation du programme</li> </ul>

Titre du projet	<b>Aménagement des places en hypercentre ( Clémenceau, République-Joffre)</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré 2.4 – Requalification de l’espace public
Date de signature	
Description générale	<p>Une étude des places de la Ville de Béthune a été menée par la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane en 2022 dans l’optique de requalifier ces secteurs et d’y amener de nouveaux usages.</p> <p>Dans cette étude, ont été traitées notamment les places Clémenceau, République et Joffre.</p> <p>Il convient désormais d’entrer en phases pré-opérationnelles avec des études de MOE qui interviendront secteur par secteur.</p> <p>Une programmation de travaux pourra alors être intégrée au PPI de la Ville.</p>
Objectifs	<p>Dans cette étude, que la Collectivité souhaite ensuite décliner de manière opérationnelle, plusieurs objectifs ont été fléchés à articuler avec le schéma directeur des mobilités durables restitué en juillet 2023 (étude EGIS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier l’aménagement urbain (qualité, fonctionnalité, accessibilité)</li> <li>• Intégrer et privilégier les modes doux</li> <li>• Végétalisation/renaturation en ville</li> <li>• Créer des balades / parcours urbains pour les habitants et visiteurs</li> <li>• Repositionner le Pôle d’échange multimodal Clémenceau vers le secteur Joffre – République</li> </ul>
Maitre d’ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CABBALR</li> <li>• Artois Mobilités / Tadao</li> </ul>
Coût total	<p>- Coût total : <b>970 000€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Place Clémenceau : 250 000€</li> <li>○ Théâtre Avenue Victor Hugo : 240 000€</li> <li>○ Place République : 180 000€</li> <li>○ Place Joffre : 300 000€</li> </ul>
Financements Prévisionnels	A déterminer

Date de lancement	T1 2025
Date de livraison	2027-2029
Indicateurs d'avancement	<p>Pour chaque espace à aménager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre</li> <li>- Lancement des appels d'offres travaux</li> <li>- Lancement des ordres de services travaux</li> <li>- Livraison des travaux</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<p>Aménagements réalisés selon les préconisations de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnalité des espaces</li> <li>- Présence accrue des modes doux</li> <li>- Présence du végétal</li> <li>- Présence d'un mobilier urbain de qualité</li> <li>- Appropriation de l'espace par les usagers</li> </ul>

Titre du projet	<b>Etude pré opérationnelle et requalification architecturale et paysagère de l'axe Boulevard Poincaré</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain 4.2 - Requalification de l'espace public
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de l'apaisement des circulations en ville, le Boulevard Poincaré est une liaison majeure du centre-ville entre deux pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre-ville : flânerie</li> <li>- Gare pôle tertiaire (immeubles de bureaux et loisirs)</li> </ul> <p>Le profil de la voie sera revu pour développer les mobilités actives – voie vélo et trottinette -, et garder le cheminement piéton tout en maintenant une bonne accessibilité des commerces.</p> <p>En parallèle, la Ville accompagne la réhabilitation des façades du quartier dans le cadre de l'OPAH – RU, l'objectif étant de massifier la réhabilitation thermique des logements tout en contribuant à la qualité des espaces urbains ainsi qu'à la résorption de la vacance.</p> <p>L'aspect environnemental et écologique devra être pris en compte pour un aménagement paysager en conséquence, afin de s'adapter aux enjeux du territoire et aux phénomènes climatiques (plantations, permis de végétaliser, récupération des eaux pluviales, ...).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recréer un axe attractif, agréable entre la gare et centre-ville</li> <li>• Améliorer le cadre de vie des habitants et commerçants</li> <li>• Sécuriser les mobilités douces</li> <li>• Organiser la circulation des véhicules dans ce sens</li> <li>• Mettre au point et animer une stratégie de reconquête des commerces vacants et des logements du boulevard</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CABBALR</li> <li>• ANAH</li> </ul>
Coût total	<p>Coût total estimé : <b>870 000€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux sur le tronçon mobilité active : 800 000€</li> <li>- Frais d'études : 70 000€</li> </ul>
Financements Prévisionnels	A déterminer
Date de lancement	T4 2024
Date de livraison	T3 2025

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Lancement des appels d'offres de travaux</li> <li>• Lancement des ordres de service de travaux</li> <li>• Livraison des travaux</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<p>Aménagement réalisé selon les préconisations de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnalité des espaces</li> <li>• Intégration des modes doux : bandes vélo + Eurovéloroute n°5</li> <li>• Présence du végétal</li> <li>• Présence de mobilier urbain de qualité</li> <li>• Appropriation de l'espace par les usagers</li> </ul>

Titre du projet	<b>Bâtiment tertiaire LinkCity au Pôle Gare</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré 2.6 – Développement économique, artisanal et industriel
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis les années 2010, la ville de Béthune s’est engagée dans un important projet d’aménagement et de renouvellement urbain du quartier de la gare (gare TGV).</p> <p>Pour rappel, en termes de fréquentation, en 2022, 1.601.000 personnes ont transité par la gare.</p> <p>Ce projet se structure autour et grâce au développement de Pôles d’Echanges Multimodal (PEM) et se décline en une approche multifonctionnelle proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement du pôle loisirs à travers une offre de loisirs type "week-end" (arcade, laser game, bowling + de la restauration)</li> <li>• Un développement d'un nouveau quartier venant diversifier l'offre de résidence, notamment sur des gabarits orientés résidences principales et familiaux avec un cadre de vie de qualité</li> <li>• Une complémentarité de l'offre en lien avec la gare : piste d'une résidence mobilité, développement tertiaire avec des immeubles de bureaux.</li> </ul> <p>La réalisation d’un immeuble à vocation tertiaire s’inscrit donc dans cette dynamique de développement de ce nouveau quartier en constituant un élément structurant, en renforçant l’attractivité de celui-ci et en participant à la diversification des activités du secteur à travers une offre qualitative.</p> <p>Cela s’imbrique de façon cohérente dans le Projet 2032 de la Ville de Béthune afin d’apporter des solutions concrètes aux besoins des habitants tout en prenant en compte les enjeux de société, afin de construire la ville de demain.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer des entreprises dynamiques à proximité de la Gare</li> <li>• Avoir une offre supplémentaire de loisirs et de restauration</li> </ul>
Maitre d’ouvrage	Ville de Béthune
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LinkCity</li> </ul>
Coût total	A déterminer
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	T1-T2 2024
Date de livraison	T3-T4 2025



Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordres de services de travaux</li> <li>• Phase de chantier</li> <li>• Livraisons du chantier</li> <li>• Mise en exploitation de l'immeuble</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immeuble livré : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nouvelle accroche urbaine dans le quartier de la gare</li> <li>○ Nouvelle offre tertiaire connectée à la gare</li> <li>○ Nouvelle offre de services aux habitants et entreprises</li> </ul> </li> </ul>

Titre du projet	<b>Entrées de ville - Transformation de la ZAC La Rotonde</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Béthune est l'un des centres les plus actifs et denses de l'agglomération en termes de dynamisme commercial et économique. Ceci s'illustre notamment à travers le secteur dit de <i>La Rotonde</i>, ancien bâtiment de la SNCF en béton armé réalisé en 1946 ayant l'aspect d'une couronne et ayant été reconverti en centre commercial au milieu des années 1980.</p> <p>La Rotonde constitue un emblème architectural et un signal de l'entrée de ville, se trouvant sur l'un des axes pénétrants majeurs de la ville de Béthune, reliant l'autoroute A26 au centre ancien de la commune (avenue de Bruay).</p> <p>Son offre commerciale se caractérise par de grandes / moyennes surfaces, permettant d'accueillir des enseignes à l'offre large, ceci dans une situation proche du centre-ville, ce que celui-ci ne peut directement absorber avec des locaux plus modestes en termes de taille et avec d'autres intentions en matière d'activité commerciale.</p> <p>Le projet de territoire de la commune « Béthune 2032 » s'inscrit dans une démarche d'anticipation des sujets des années à venir à travers des actions concrètes, que ce soit à travers le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols, la lutte contre l'étalement urbain ou la re-densification des secteurs-clés, notamment commerciaux.</p> <p>Il convient donc d'inciter et de retravailler à la requalification des entrées de ville. Avec la Direction d'Auchan Béthune (hypermarché), l'opérateur Nhood mais aussi l'ensemble des acteurs de la copropriété du site, nous avons réfléchi collectivement au renouveau de la Rotonde, site qui témoigne de la volonté de la Ville de se reconstruire sur elle-même en répondant aux enjeux du développement durable et de la non-artificialisation des sols agricoles et des espaces naturels.</p> <p>Il s'agit donc d'y engager un nouveau programme favorisant et confortant la mixité des fonctions – commerciale, récréative, sportive, de restauration – en rénovant, transformant les équipements en place, et traitant les espaces adjacents aujourd'hui en friche.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellir l'entrée de ville en améliorant sa qualité architecturale, urbaine et paysagère</li> <li>• Relever le défi esthétique et architectural posé par les zones commerciales en entrées de ville</li> <li>• Entretien du dynamisme commercial et économique</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Béthune

Partenaires locaux	Nhood ANCT
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de trafic et stationnement : 22 000€ HT</li> <li>• Etude de programmation : 17 000€ HT</li> <li>• Missions d'architecture – Esquisses programmatiques : 34 700€ HT</li> <li>• Expertises immobilières du site – CBRE : 4 000€ HT</li> </ul>
Financements Prévisionnels	A déterminer
Date de lancement	Début 2025
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'étude de maitrise d'oeuvre</li> <li>• Lancement des appels d'offres</li> </ul>
Indicateurs de résultat	Réalisation des aménagements en fonction des préconisations de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnalité des espaces</li> <li>• Intégration des modes doux</li> <li>• Esthétisme</li> </ul>

### Fiches actions Bruay-La-Buissière :

Titre du projet	<b>Poursuite et évolution de la carte <i>Ma Ville, Mon commerce</i></b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré 2.4 – Modernisation commerciale : numérique et innovation
Date de signature	
Description générale	<p>La commune de Bruay-La-Buissière souhaite maintenir l'accompagnement des commerçants aux outils numériques permettant de développer leur activité, d'attirer et de fidéliser de nouveaux clients et de répondre à leurs nouvelles attentes. Pour tirer pleinement partie des bonnes pratiques mises en avant et intégrer au mieux les évolutions normatives et technologiques.</p> <p>L'accès à ces outils numériques permettra aux commerçants du centre-ville de valoriser davantage leur activité pour renforcer leur attractivité. Ce renforcement permettra de développer l'attractivité des commerces de centre-ville et d'inscrire les commerçants dans la logique globale du renouvellement urbain de l'hypercentre.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité des commerces de centre-ville</li> <li>• Favoriser la transition numérique des commerces</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bruay-La-Buissière
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OFCAS</li> <li>• Région Hauts-de-France</li> <li>• Associations de commerçants</li> </ul>
Coût total	A déterminer
Financements Prévisionnels	Caisse des Dépôts
Date de lancement	T2 2024
Date de livraison	T4 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport de précisions sur les informations fournies dans les annuaires de commerçants en ligne</li> <li>• Mise en place de nouveaux services (prise de rendez-vous, enquêtes de satisfaction)</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de fréquentation des commerces de centre-ville</li> <li>• Nombre de clients dans les commerces du centre-ville</li> </ul>

Titre du projet	<b>Etude ambiancement du centre-ville – Sonothèque et mise en lumière de la ville</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l’espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager 4.3 – Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	
Description générale	Sentir l'ambiance d'une ville au travers de ses animations, de ses soirées, de ses bars, ou par la sonorisation de son centre-ville sont autant d'éléments essentiels de rassemblement. Ainsi, le matériel pour diffuser de la musique en ville est existant, mais celui-ci est installé au sein de la médiathèque, ce qui ne permet pas d'avoir la main dessus ni de diffuser un son de qualité. Pour ce faire, ma ville souhaiterait être accompagnée par des techniciens pour pouvoir acheminer ce matériel au sein d'un local proche de la mairie et accessible pour toute manipulation. Une mise en lumière du centre-ville viendra compléter la sonorisation du centre-ville afin de la métamorphoser en nocturne, et de sublimer des lieux emblématiques du patrimoine de Bruay-La-Buissière.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur le patrimoine de la commune</li> <li>• Inciter à la flânerie et à la chalandise en ambiançant le centre-ville</li> <li>• Créer des circuits de promenade patrimoniaux</li> </ul>
Maitre d’ouvrage	Ville de Bruay-La-Buissière
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région Hauts-de-France</li> <li>• Banque des Territoires</li> </ul>
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de l'étude : 20 000€</li> <li>• Installations : A définir selon les scénarii retenus</li> </ul>
Financements Prévisionnels	A déterminer
Date de lancement	T2 2024
Date de livraison	T4 2025
Indicateurs d’avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des co-financement</li> <li>• Rédaction du cahier des charges de l'étude</li> <li>• Lancement des marchés pour l'acquisition de matériel</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition du matériel de sonorisation et de mise en lumière</li> <li>• Rendu de l'étude</li> <li>• Implantation du matériel dans le centre-ville</li> </ul>

Titre du projet	<b>Diagnostic accessibilité PMR des espaces publics</b>
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 3 – Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions 3.6 – Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics
Date de signature	
Description générale	Réalisation d'un diagnostic sur la commune permettant d'obtenir un état des lieux afin de faciliter l'accessibilité, d'améliorer le cadre de vie et la mobilité au quotidien, des personnes en situation de handicap.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap.</li> <li>• Améliorer l'accessibilité et les déplacements des personnes en situation de handicap sur les voies publiques de la commune.</li> <li>• Faire émerger les problématiques et mettre en place un plan d'actions pluriannuel.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bruay-La-Buissière
Partenaires locaux	A déterminer
Coût total	A déterminer
Financements Prévisionnels	En cours d'élaboration
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024 -2025
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison des infrastructures dédiées à l'accessibilité des PMR</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Place Nature - Aménagement de la place de l'Europe</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement l'espace public 4.4 – Aménagements paysagers
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	La réfection de cette place de l'Europe est le cœur de la desserte des modes de transports doux sur la ville de Bruay-La-Buissière. Les objectifs affichés sont le retour de la nature dans le centre-ville par une débétonisation des espaces publics, la désimperméabilisation des sols et la création de buttes végétales aux pieds des arbres. La mise en valeur des espaces piétons est un défi avec l'intégration des modes de transports doux. Ce projet aura aussi et surtout une dimension historique locale puisqu'elle visera à valoriser le puits de mine n° 1 de Bruay-La-Buissière.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménager durablement l'espace public et de la voirie</li> <li>• Désimperméabiliser les sols pour limiter les effets des ilots de chaleur</li> <li>• Aménager des ilots de fraîcheur</li> <li>• Favoriser les modes de déplacement doux</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine historique local de la commune</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Bruay-La-Buissière
<b>Partenaires locaux</b>	Habitants / usagers Equipe de maitrise d'œuvre des espaces publics « Le Centre » CABBALR
<b>Coût total</b>	1 712 934 € TTC
<b>Financements Prévisionnels</b>	CABBALR : 225 000 €
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu de l'étude de maitrise d'œuvre</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison des différents aménagements</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Restructuration de la rue d'Alsace et aménagement d'une coulée verte</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager 4.4 – Aménagements paysagers
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Le projet réside essentiellement dans le réaménagement de la voirie, des stationnements et la création de chemins piétons. Un aménagement paysager avec des massifs d'arbustes et de plantes vivaces orneront les abords de cette voirie qui sera remaniée afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et aux nouveaux résidents de la résidence en construction par Flandres Opale Habitat. Une débétonisation des espaces publics est réalisée afin de rendre la nature au centre-ville. Le développement des modes de circulations doux sont opérés aux abords et dans le prolongement de la place de l'Europe.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménager les espaces publics et la voirie</li> <li>• Aménager des îlots de fraîcheur / verdure en centre-ville</li> <li>• Favoriser les modes de déplacements doux</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville de Bruay-La-Buissière
<b>Partenaires locaux</b>	Habitants/usagers Equipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics « Le Centre » CABBALR
<b>Coût total</b>	350 752 € TTC
<b>Financements Prévisionnels</b>	CABBALR : 225 826 €
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	Fin 2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison des travaux d'aménagement</li> </ul>



Titre du projet	<b>Aménagement de la rue Hermant</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager 4.4 – Aménagements paysagers
Date de signature	
Description générale	La rue Hermant fait l'objet d'une action générale et globale de réhabilitation des espaces publics et de la voirie. La création d'une voirie partagée entre les riverains et les piétons est au cœur de l'opération. Cette rue est vouée à être ouverte à terme sur une voirie de désengorgement du centre-ville qui rattrapera la voie principale par le projet Litrem. La mise aux normes PMR de la voirie, des espaces publics et l'accès aux commerces seront autant d'objectifs que la commune visera à accomplir dans le cadre de ce projet. L'utilisation de techniques modernes d'aménagement de l'espace public seront utilisés afin de rendre la voirie aux riverains.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménager l'espace public et la voirie</li> <li>• Aménager des îlots de fraîcheur en centre-ville</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bruay-La-Buissière
Partenaires locaux	Habitants/usagers Equipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics du quartier « Le Centre » CABBALR
Coût total	241 501 €
Financements Prévisionnels	CABBALR : 100 625,61 €
Date de lancement	2024
Date de livraison	Fin 2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

**Fiches action CABBALR :**

Titre du projet	<b>Mise en œuvre du schéma directeur cyclable</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions 3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Date de signature	
Description générale	<p>Le plan de schéma cyclable s'inscrit dans le cadre de la politique cyclable globale de la CABBALR. Il permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable par le biais d'un programme d'investissement pluriannuel. Dans l'objectif de répondre aux enjeux de la transition écologique et de développer les mobilités décarbonées, la CABBALR a déjà engagé de nombreuses politiques cyclables sur son territoire.</p> <p>Le dispositif Action Cœur de Ville, favorisant la redynamisation des centres-villes et permettant aux communes bénéficiaires de s'adapter aux changements climatiques, offre l'opportunité pour la CABBALR de mettre en œuvre ses politiques cyclables dans les communes de Béthune et Bruay-La-Buissière. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable est un enjeu clé pour favoriser l'usage et la pratique du vélo sur le territoire intercommunal.</p> <p>Respectant les spécificités de chacune des deux communes, la mise en œuvre du schéma cyclable de la CABBALR participera à renforcer les pôles structurants (centres administratifs, sociaux, services publics, ...) et générateurs de flux (gares ferroviaires, gares routières, aires de covoiturage, ...). La stratégie de déploiement poursuivie par le schéma cyclable reposera sur l'élaboration d'un réseau structurant intercommunal en étoile autour des pôles gare ou à défaut du centre-ville vers les communes limitrophes dans la logique de la ville du quart d'heure au cœur du projet de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Béthune</u> : La stratégie proposée pour la commune est de relier par des aménagements cyclables la gare ferroviaire, pôle générateur de flux brassant des milliers de voyageurs chaque jour, aux pôles structurants et générateurs de flux des communes attenantes les plus proches (dites de la "<i>première couronne</i>")</li> <li>○ <u>Bruay-La-Buissière</u> : La commune de Bruay-La-Buissière ne disposant pas de gare ferroviaire, la stratégie proposée est de relier les communes de la première couronne au pôle centralité de la commune. Le travail se fera en collaboration entre Bruay-La-Buissière et les communes alentours.</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique et l'usage du vélo</li> <li>• Favoriser les mobilités décarbonées</li> <li>• Développer l'accessibilité à l'offre de service et de loisirs</li> <li>• Renforcer le maillage entre les territoires</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	CABBALR

Partenaires locaux	CABBALR Artois Mobilités Département Cerema
Coût total	A déterminer
Financements Prévisionnels	Banque des Territoires ADEME Région Département
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part modale des mobilités cyclables</li> <li>• Nombre de kilomètres de voies cyclables créées et améliorées</li> </ul>

Titre du projet	<b>Déclinaison de l'AAP AVELO 2</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions 3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Date de signature	
Description générale	<p>L'ADEME a lancé en mars 2021 l'appel à projets AVELO 2 pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable. Cet appel à projet lancé dans le cadre du programme de Certificats d'économie d'énergie (CEE) AVELO 2 mobilise 25 millions d'euros pour faire du vélo un mode de déplacement du quotidien dans les territoires péri-urbains peu denses. AVELO 2 s'inscrit dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 par l'ADEME qui a permis de soutenir 220 territoires peu et moyennement denses, soit près de 16 millions d'habitants, dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable. Il s'articule autour de 4 axes pour soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Axe 1</u> : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables</li> <li>• <u>Axe 2</u> : l'expérimentation de services vélo</li> <li>• <u>Axe 3</u> : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées</li> <li>• <u>Axe 4</u> : l'ingénierie territoriale</li> </ul> <p>Pour ces 4 axes, l'AAP se déclinera comme suit sur le territoire de la CABBALR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Axe 1</u> : Financement de l'étude du Pôle d'Ecomobilité de Béthune (étude pré-opérationnelle pour l'aménagement du rond-point Jésus-Christ et du boulevard Kennedy)</li> <li>➤ <u>Axe 2</u> : Financement d'une flotte de vélos pour développer le savoir-rouler chez les jeunes (pas encore acté)</li> <li>➤ <u>Axe 4</u> : Organisation et animation de conférences, de salons de mobilité et d'événements grand public</li> </ul>
Objectifs	
Maitre d'ouvrage	CABBALR
Partenaires locaux	Cerema, Artois Mobilités
Coût total	280 000€ (enveloppe disponible)
Financements Prévisionnels	ADEME
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison des actions programmées</li> <li>• Rendu de l'étude pré-opérationnelle de l'aménagement du rond-point "Jésus-Christ", Boulevard Kennedy</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat de vélos et de matériel cyclable pour les collectivités et associations proposant des leçons de vélo</li></ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de jeunes formés au savoir rouler à vélo</li><li>• Nombre de conférences et événements de sensibilisation organisée pour la pratique du vélo</li></ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Suivi et animation de l'OPAH-RU</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 (Général) : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La CABBALR a engagé la mission de suivi et d'animation d'une OPAH-RU sur les communes de Béthune et Bruay-La-Buissière au titre du dispositif ACV (lot 1) en octobre 2022 au même titre que pour le dispositif PVD (lot2) sur les communes d'Auchel et Lillers.</p> <p>La phase de suivi et d'animation de l'OPAH-RU est prévue pour une durée de 5 ans. Cela confère un périmètre d'intervention restreint pour concentrer des moyens et encourager le co-financement des actions par une implication plus forte des communes dans l'initiation de leur renouvellement urbain. Ce dernier passe notamment par des opérations de réhabilitations contribuant au changement d'image des centres-villes, tout en renforçant le traitement du parc locatif privé dans le but d'améliorer et de diversifier l'offre locative en répondant aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'habitat indigne et l'insalubrité</li> <li>• Lutter contre la précarité énergétique (réhabilitation thermique, ...)</li> <li>• Remettre sur le marché des logements vacants (immeubles avec commerce en rez-de-chaussée, ...)</li> <li>• Améliorer les logements (amélioration des conditions de vie des propriétaires occupants, adaptation à la perte d'autonomie, garantie de l'accessibilité, ...)</li> <li>• Diversifier l'offre et les statuts d'occupation et contribuer à l'attractivité des centralités urbaines (traitement des façades, production de logements à loyers modérés, ...)</li> <li>• Accompagnement des copropriétés dégradées et/ou fragiles</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CABBALR
<b>Partenaires locaux</b>	<p>ANAH</p> <p>Caisse des Dépôts / Banque des Territoires</p> <p>Ville de Béthune</p> <p>Ville de Bruay-La-Buissière</p> <p>Action Logement Service</p> <p>CAF Pas-de-Calais</p>
<b>Coût total</b>	<p>Suivi et animation : 1 500 000€</p> <p>Coût des travaux ANAH : 491 054€</p> <p>Coût des travaux CABBALR : 1 032 713€</p>
<b>Financements Prévisionnels</b>	<p>ANAH</p> <p>CABBALR</p>

Date de lancement	T4 2022
Date de livraison	T3 2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier</li> <li>• Respect des objectifs annuels</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements bénéficiaires des OPAH-RU par rapport aux logements ciblés</li> <li>• Nombre de logements réhabilités (remise aux normes de salubrité)</li> <li>• Nombre de logements rénovés énergétiquement</li> <li>• Nombre de logements vacants remis sur le marché</li> </ul>

Titre du projet	<b>Parking relais TER Sud – Pôle Gare de Béthune</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 3.3 – Stationnement : infrastructures et politique
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de sa compétence "Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire", et de l'intérêt communautaire reconnu pour la création ou l'aménagement et la gestion des parkings desservant les gares et haltes du territoire, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est maître d'ouvrage d'un projet de parking relais TER Sud de la commune de Béthune.</p> <p>Ce projet s'articule autour de la gare SNCF de Béthune, nœud ferroviaire important de la Région Hauts-de-France. Il s'inscrit plus globalement dans le cadre du réaménagement du pôle gare piloté par la ville de Béthune, intégrant un pôle d'échanges multimodal réparti sur les secteurs nord et sud des voies ferrées.</p> <p>Un premier parking-relais de 450 places ayant pour vocation l'accueil des véhicules des usagers de la gare a déjà été réalisé sur le secteur Nord. Un nouveau parking-relais sur le secteur Sud, d'une capacité de 250 à 300 places de stationnement, viendra compléter le parking du secteur nord pour porter la capacité totale de stationnement à 700 places, réparties de part et d'autre des voies ferrées.</p> <p>Ce parking-relais, situé au sud de la gare entre l'avenue Pierre Mendès France et la rue Jean-Baptiste Lebas, sera relié directement à celle-ci par la nouvelle passerelle piétonne qui enjambe les voies ferrées. Le parking sera intégré à son environnement, en minimisant les nuisances éventuelles vis-à-vis des riverains. De plus, une étude de circulation permettra d'organiser les flux de véhicule de manière à limiter les impacts sur la fluidité du trafic actuel.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'attractivité de la gare en complétant l'offre de stationnement déjà présente sur le secteur</li> <li>• Favoriser l'usage des transports en commun et des modes de déplacements doux</li> <li>• Réduire les nuisances provoquées par les transports automobiles (bruits, pollution, encombrements, ...) et les conflits d'usage qui en résultent.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	CABBALR
Partenaires locaux	Artois Mobilités
Coût total	5 000 000€ HT
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	Parking provisoire secteur Nord : T3 2023



	Aménagements définitifs (parkings secteur Nord et secteur Sud) : 2027-2028
Date de livraison	A ce stade de l'opération, le calendrier de réalisation des travaux n'est pas défini.
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du dossier de demande d'examen au cas par cas (ECC)</li> <li>• Réalisation du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau (DLE/DAE)</li> <li>• Réalisation de l'étude d'impact (EI)</li> <li>• Elaboration du permis d'aménager</li> <li>• Rendu de l'étude de configuration du carrefour Avenue Pierre Mendès France / rue Jean-Baptiste Lebas</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places de stationnement proposées sur le Pôle Gare</li> </ul>

Titre du projet	<b>Aménagement de l'Eurovélo 5 (EV5)</b>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions 3.4 Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Date de signature	
Description générale	<p>La CABBALR aménage des voies vertes telles que la vélo route du Canal d'Aire et prochainement la portion de l'Eurovelo 5 située sur son territoire. Ces itinéraires sont autant empruntés par les populations locales pour leur loisir, que par les touristes en séjour ou en itinérance.</p> <p>Le schéma régional des vélo routes validé le 30/01/20 prévoit une liaison Olhain/Saint-Venant, par l'Eurovelo 5 qui relie Calais à Rome via Lens, Lille, Bruxelles (Belgique), Bâle (Suisse), ....</p> <p>La section Olhain/Saint-Venant permettra de réaliser la continuité d'environ 35km de l'eurovelo 5, dont 23 km sous la maîtrise d'ouvrage de la CABBALR, reliant les sites touristiques majeurs du Pas-de-Calais.</p> <p>Les aménagements répondront au cahier des charges du schéma national des vélo routes et voies vertes du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement requis par la Région Hauts-de-France. Le découpage de la vélo route à réaliser entre Hersin-Coupigny et Saint-Venant répondra à une répartition de la maîtrise d'ouvrage en fonction de la typologie de la zone traversée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Département réalise les sections situées en zone rurale ou péri-urbaine ;</li> <li>• La CABBALR réalise les tronçons "urbains" reliant Houdain à Bruay-La-Buissière, ainsi que la traversée de Béthune (entre Fouquereuil/Annezin et le canal d'Aire).</li> </ul> <p>Ainsi les tronçons de l'EV5 réalisés par la CABBALR viennent conforter l'attractivité des 2 villes de Béthune et Bruay en convergence avec les objectifs du dispositif ACV. Au-delà de son rôle pour favoriser le cyclotourisme, la réalisation de l'Eurovelo 5 est un enjeu-clé pour favoriser l'usage et la pratique du vélo sur le territoire intercommunal en œuvrant à son maillage par le biais des infrastructures réalisées.</p> <p>Respectant les spécificités de chacune des deux communes, l'aménagement de l'EV5 participera à renforcer et compléter le réseau cyclable de la CABBALR. La stratégie de déploiement poursuivie par l'EV5 repose sur la volonté de réaliser des itinéraires les plus directs possibles entre différents points d'intérêt touristiques tout en favorisant et simplifiant les accès aux centres-villes des communes traversées, dont Béthune et Bruay-La-Buissière.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'attractivité de la gare en complétant l'offre de stationnement déjà présente sur le secteur</li> <li>• Favoriser l'usage des transports en commun et des modes de déplacements doux</li> <li>• Réduire les nuisances provoquées par les transports automobiles (bruits, pollution, encombrements, ...) et les conflits d'usage qui en résultent.</li> </ul>

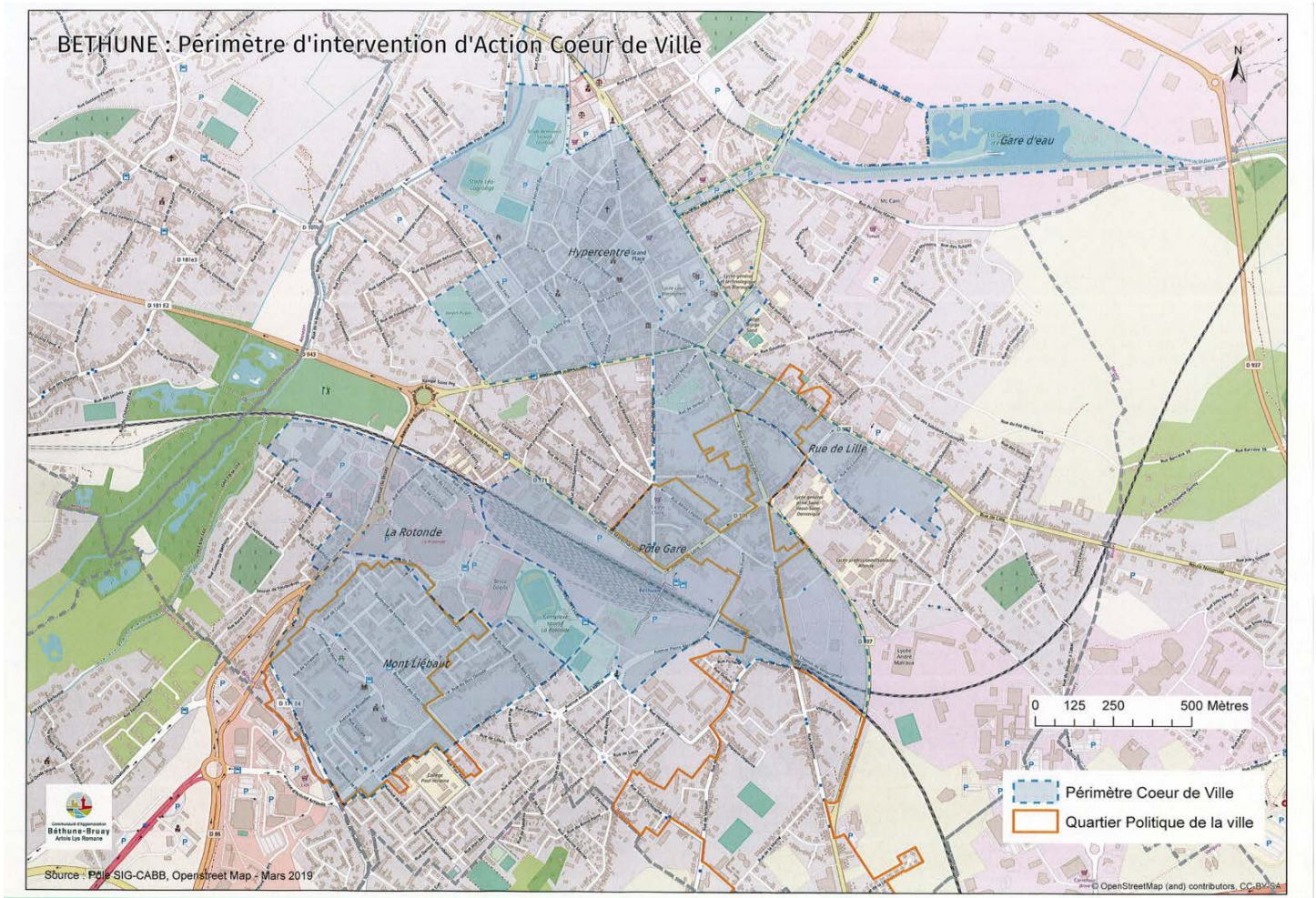
Maitre d'ouvrage	CABBALR
Partenaires locaux	Artois Mobilités Département
Coût total	4 415 000€ HT
Financements Prévisionnels	Région Hauts-de-France FEDER Département
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier</li> <li>• Respect du cahier des charges des vélo routes</li> <li>• Envoie des documents demandés par les partenaires</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part modale des mobilités cyclables</li> <li>• Nombre de kilomètres de voies cyclables créées et améliorées</li> <li>• Nombre d'utilisateurs / de passages à vélo sur ces itinéraires</li> <li>• Nombre de cyclotouristes</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Requalification de l'ancienne clinique Sainte-Barbe</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville  1.6 – Adaptation de l'habitat au vieillissement et intergénérationnel
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Spécialisé dans le traitement des maladies respiratoires, l'hôpital Sainte-Barbe est construit en 1934 par la compagnie des Mines de Bruay. Le site ferme ses portes en 2006 à la suite du transfert de ses services à la polyclinique de l'Artois de Divion – aujourd'hui polyclinique de la Clarence.</p> <p>En 2009, la CABBALR acquiert le site de l'ex-hôpital Sainte-Barbe, situé rue Charles Marlard, derrière l'Hôtel de Ville et à proximité directe du centre-ville, dans l'optique d'y installer le conservatoire communautaire. Le portage foncier est alors assuré par l'EPF jusqu'en 2018, date à laquelle la CABBALR a récupéré l'ensemble immobilier. Toutefois la destination envisagée pour ce bien avait été abandonnée au profit d'un autre site.</p> <p>Faute d'utilisation, le site n'a cessé de se dégrader et constitue aujourd'hui une friche immobilière dans l'hypercentre de la commune. En 2023, un promoteur immobilier a pris contact avec la commune de Bruay-La-Buissière et la CABBALR dans l'optique de créer une résidence Sénior. Le projet consiste à sauvegarder le bâtiment central et à démolir le reste pour reconstruire deux nouvelles ailes, permettant la création de 46 logements.</p> <p>Par sa proximité avec l'Hôtel de Ville et l'hypercentre, ce site est un enjeu majeur du renouvellement urbain de Bruay-la-Buissière, de la diversification de son offre en matière d'habitat et de logement, et est une véritable priorité pour la CABBALR dans son travail en faveur de la résorption des friches urbaines. Au-delà de ces différents enjeux, ce projet s'inscrit dans la logique de sauvegarde et de valorisation de la valeur historique et patrimoniale du site, en parallèle de la dynamique de revitalisation du centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier l'offre en matière de logement dans le centre-ville</li> <li>• Favoriser l'arrivée de nouvelles populations dans le quartier</li> <li>• Requalifier une friche urbaine située en centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CABBALR
<b>Partenaires locaux</b>	ANAH, Action Logement Service, EPF
<b>Coût total</b>	A déterminer
<b>Financements Prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	A déterminer

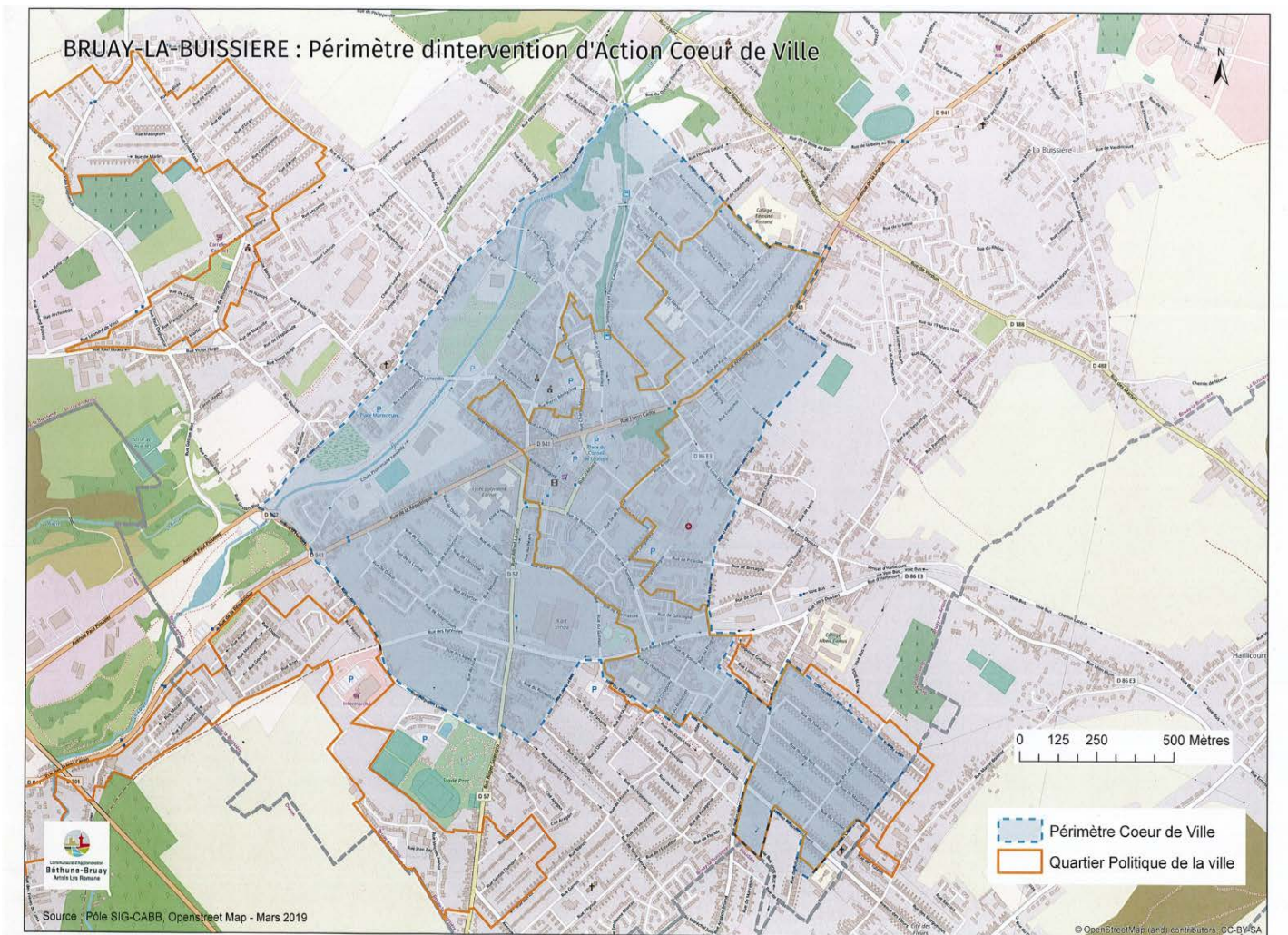
Date de livraison	A déterminer
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendu des études de faisabilité</li> <li>• Livraison des actions programmées</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison de la résidence</li> <li>• Nombre de logements créés</li> </ul>

### Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

#### Périmètre d'intervention de Béthune :



## Périmètre d'intervention de Bruay-La-Buissière



## Annexe 4 : Récapitulatif global des actions :

### Béthune :

Axes	Nombre d'actions proposées	Actions achevées	Actions en cours	Actions reportées ou à engager	Actions abandonnées
<b>Axe 1</b> : Réhabiliter et restructurer l'habitat en centre-ville	<b>1</b> (2%)				- Recrutement d'un technicien ORI
<b>Axe 2</b> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<b>17</b> (37%)	- Etude Galerie des Treilles (phase 1) - Création d'un observatoire du commerce - Béthune Shop v1 - Béthune Shop v2 - Etude de commercialisation ATLAS - Recrutement d'un Manager de Commerce	- Accompagnement ESS (convention coopconnexion) - Etude Galerie des Treilles Phase 2 – Reprogrammation - Travaux Centre Olympie 2	- Façades commerces - Signalétique commerciale - Bâtiment tertiaire LinkCity au Pôle Gare - Entrées de Ville – Transformation de la ZAC Rotonde	- Création d'une SCIC - Tchaomégots (étude de faisabilité juridique et économique) - Totems numériques - Etude reconversion Dojo + Olof Palme
<b>Axe 3</b> : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<b>4</b> (9%)	- Passerelle SNCF	- Etude Q Park - AMO Plan de Mobilité Durable	- Réfection de voiries aux abords du Théâtre (lien SDU et étude Clémenceau)	
<b>Axe 4</b> : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<b>15</b> (33%)	- Rénovation et mise en valeur du Beffroi - Rénovation du jardin public - Etude scénographie Tour St Ignace - Etude Schéma Directeur phase 1 et 2 - Etude S'Green + - Gare d'Eau	- Etude futures friches Olympie et Jean Monnet - Réaménagement quartier rue de Lille	- Rénovation Hôtel de Ville et accès PMR - Mise ne lumière du Beffroi - Aménagement des places en hypercentre (Clémenceau, République-Joffre) - Requalification architecturale et paysagère du Boulevard Poincaré	- Ambiance sonore (phase opérationnelle) - Etude Place Joffre - AMO extension chapelle St Pry - Etude ambience sonore et mise en lumière de la ville
<b>Axe 5</b> : Fournir l'accès aux équipements et services publics	<b>9</b> (19%)	- Déploiement de la Fibre Noire - Parc urbain au Mont Liébaud - Rénovation médiathèque Elie Wiesel - Etude salle polyvalente Olympie	- Plan 1 000 écoles - AMO secteur Léo Lagrange	- Signalétique ville au global	- Tiers lieu dans centre Olympie - AMO et recrutement chef de projet patinoire
<b>TOTAL</b>	<b>46</b> (100%)	<b>16</b> (35%)	<b>9</b> (19%)	<b>10</b> (22%)	<b>11</b> (24%)



## Bruay-La-Buissière :

Axes	Nombre d'actions proposées	Actions achevées	Actions en cours	Actions reportées ou à engager	Actions abandonnées
<b>Axe 1</b> : De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<b>1</b> (3%)			- Résidence Séniors en centre-ville	
<b>Axe 2</b> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<b>10</b> (32%)	- Création d'un village de commerces solidaires (ancien site Lidl Marmottan) - Développement des « boutiques à l'essai » - Accompagnement et formation des commerçants au numérique - Recrutement d'un manager de commerce	- Restructuration d'îlots commerçants tranche 1 – Démolition de l'îlot Doyelle - Restructuration d'îlots commerçants tranche 2 – Maîtrise foncière rue Cadot et rue Leroy	- Développement d'un volet commerce dans l'application BLB Connect - Poursuite et évolution de la carte <a href="#">Ma Ville, Mon commerce</a>	- Etude prospective sur le transfert de Carrefour contact - Mise en place d'une conciergerie
<b>Axe 3</b> : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<b>5</b> (16%)	- Réaménagement de la place Laclerc		- Mobilité active : plan vélo, signalétique, stationnements vélos sécurisés - Etude urbaine secteur Europe - Diagnostic accessibilité PMR des espaces publics	- Nouvel usage des parkings en sous-sol et gestion dynamique du stationnement de surface en centre-ville
<b>Axe 4</b> : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<b>11</b> (36%)	- Aménagement d'espaces publics paysagers (rue Hermant / cours Kennedy) - Etude mobilité active et paysagement de la rue Chrétien	- Etude de maîtrise d'œuvre des espaces publics du centre-ville - Maison virtuelle du Projet et actions de communications	- Etude complémentaire sur le projet de parc augmenté - Mise en tourisme de l'espace urbain, valorisation touristique du patrimoine et équipements culturels - Etude d'ambiance du centre-ville – Sonorisation et mise en lumière - Place Nature – Aménagement de la place de l'Europe - Restructuration de la rue d'Alsace et aménagement d'une coulée verte - Aménagement de la rue Hermant	- Ambiance du centre-ville
<b>Axe 5</b> : Fournir l'accès aux équipements et services publics	<b>4</b> (13%)		- Plan 1000 écoles (hors FA)		- Etude de programmation « maison territoriale de la médiation sociale et numérique » - Plan directeur de développement du projet et de la mission SmartCity (#bruaysmartcity) - Etude de reconstruction du cinéma et de la médiathèque
<b>TOTAL</b>	<b>31</b> (100%)	<b>7</b> (23%)	<b>5</b> (16%) 15	<b>12</b> (39%)	<b>7</b> (22%)

## CABBALR :

Axes	Nombre d'actions proposées	Actions achevées	Actions en cours	Actions reportées ou à engager	Actions abandonnées
Transversal – Animation du programme	<b>2</b> (17%)	- Recrutement d'un chef de projet Action Cœur de Ville		- Requalification de l'ancienne clinique Sainte Barbe	
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<b>3</b> (25%)	- Etudes pré-opérationnelles OPAH-RU - Accompagnement de la rédaction du CCTP OPAH RU	- Suivi et animation d'une OPAH-RU		
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<b>1</b> (8%)	- Etude de faisabilité économique : centre Jean Monnet 1 (convention NPNRU)			
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<b>5</b> (42%)		- Etude urbaine secteur des places Clémenceau/Joffre et De Gaulle - Déclinaison de l'AAP AVELO 2 - Parking relais TER Sud – Pôle gare de Béthune	- Mise en oeuvre du schéma directeur cyclable - Aménagement de l'Eurovélo 5 (EV5)	
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine					
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	<b>1</b> (8%)	- Etude territoriale-filière brassicole			
<b>TOTAL</b>	<b>12</b> (100%)	<b>5</b> (42%)	<b>4</b> (33%)	<b>3</b> (25%)	

## Annexe 5 : Maquette financière

Projets en cours											
Opérations			Accompagnement et/ou engagement financier identifié								
Porteur	Référence opération	Typologie de fiche	Intitulé de l'opération	Axe stratégique	Calendrier	Coût prévisionnel	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Autres	
					Début	Fin					
Commune de Béthune	41	Fiche action	AMO Plan de mobilité durable	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	T1 2022	T3 2023	-	-	-	Caisse des Dépôts / Banque des Territoires	
Commune de Béthune	42	Fiche action	Etude urbaine de la future friche Olympique	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T3 2022	T4 2023	22 000 €	-	-	Banque des Territoires : 22 000€	
Commune de Béthune	43	Fiche action	Signalétique commerciale	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	T2 2023	T2 2024	20 000€	-	-	Commune de Béthune (autofinancement)	
Commune de Béthune	44	Fiche action	Signalétique ville au global	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	T1 2024	T4 2025	20 000€	-	-	Commune de Béthune (autofinancement)	
Commune de Béthune	45	Fiche action	Mise en lumière du Beffroi	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T3 2023	T4 2024	180 000€	-	-		
Commune de Béthune	46	Fiche action	Programmation de l'ensemble immobilier Galerie des Treilles	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	T1 2022	T4 2023	42 800€	-	-	EPF Caisse des Dépôts / Banque des Territoires	
Commune de Béthune	47	Fiche action	Etude S'Green + Gare d'Eau	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine							

Commune de Béthune	48	Fiche action	Bâtiment tertiaire au pôle gare Linkcity	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	T1 2024	T3 2025	-	-	-	-	-
Commune de Béthune	49	Fiche action	Aménagement des places Clémenceau et République-Joffre	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T4 2025	T3 2028	970 000€	-	-	-	-
Commune de Béthune	50	Fiche action	Boulevard Poincaré - Requalification architecturale et dynamisation commerciale	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T2 2024	T3 2025	870 000€	-	-	-	-
Commune de Bruay-La-Buissière	51	Fiche action	Poursuite et évolution de la carte <i>Ma Ville Mon commerce</i>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	T4 2024	T4 2025	-	-	?	-	OFCAS Associations locales de commerçants
Commune de Bruay-La-Buissière	52	Fiche action	Etude d'ambiance du centre-ville - Sonothérapie et mise en lumière de la ville	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T2 2024	T4 2025	20 000€	-	?	-	Banque des Territoires
Commune de Bruay-La-Buissière	53	Fiche action	Diagnostic d'accessibilité PMR des espaces publics	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	T1 2024	T2 2025	-	-	-	-	-
Commune de Bruay-La-Buissière	54	Fiche action	Place Nature - Aménagement de la place de l'Europe	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T1 2024	T1 2025	1 712 934€	-	-	-	Equipe maîtrise d'œuvre du quartier Le Centre CABBALR

Commune de Bruay-La-Buissière	55	Fiche action	Restructuration de la rue d'Alsace et aménagement d'une coulée verte	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T1 2024	T4 2024	350 752€	-	-	-	Equipe maîtrise d'œuvre du quartier Le Centre CABBALR
Commune de Bruay-La-Buissière	56	Fiche action	Aménagement de la rue Herrmant	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	T1 2024	T4 2024	241 501€	-	-	-	CABBALR : 100 625,61€
CABBALR	57	Fiche action	Mise en œuvre du schéma cyclable	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions				-	-	?	CEREMA Artois Mobilités
CABBALR	58	Fiche action	Déclinaison de l'AAP AVELO 2	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	T1 2022	T4 2024	280 000€	-	-	-	CEREMA Artois Mobilités
CABBALR	59	Fiche action	Parking relais TER Sud - Pôle Gare de Béthune	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	T3 2023	T4 2027	5 000 000€	-	-	-	Artois Mobilités
CABBALR	60	Fiche action	Aménagement de l'Eurovélo 5 (EV5)	Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	T1 2024	T4 2026	4 415 000€	-	-	-	Artois Mobilités
CABBALR	1	Fiche action	Suivi et animation de l'OPAH-RU	Axe 1 - De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	T4 2022	T3 2027	3 023 767€ (Suivi et animation : 1 500 000€ + Coût des travaux ANAH : 491 054€ + Coût des travaux CABBALR : 1 032 713€)	-	-	-	ANAH CABBALR
CABBALR	61	Fiche action	Requalification de l'ancienne clinique Sainte Barbe	Axe 1 - De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville							ANAH Action Logement EPF
Commune de Béthune	62	Fiche action	Entrées de Ville - Transformation de la ZAC de la Rotonde	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	T1 2025	T4 2025	77 700€	-	-	-	-